
GEN

38e ANNÉE. — 1889

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRA

TROISIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 6. — 15 Juin 1889



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1889

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Paris, Oratoire, 7 juin 1889.

Un public très nombreux a rempli la vaste nef du temple pour commémorer l'anniversaire séculaire du premier exercice *public* du culte protestant à Paris. Les membres du comité, MM. E. Bersier, J. Bonnet, G. Bonet-Maury, comte Delaborde, O. Douen, F. Kuhn, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read, A. Viguié, ont pris place sur l'estrade autour du président, avec MM. le pasteur Louis Vernes, A. Lods et le soussigné. — On remarquait dans l'assistance MM. les pasteurs ou professeurs Charruaud, E. Coquerel, F. Dumas, Labeille, Lelièvre, Lods, A. Matter, Ménégoz, G. et W. Monod, A. Paumier, O. Prunier, Recolin, Weber, Puaux et M. Hyacinthe Loyson.

Après le chant de trois strophes du *Te Deum : Grand Dieu, nous te bénissons*, et la prière offerte par le président du consistoire de l'Église réformée de Paris, M. le baron F. de Schickler a rendu compte de l'exercice écoulé, marqué pour la Société par tant de deuils, dans le rapport si complet qu'on lira plus loin et dont la fin a été saluée par les applaudissements de l'auditoire. Il a fait suivre ce compte rendu d'une intéressante communication de M. le sénateur E. de Pressensé et de la lecture de ce télégramme : *La Société huguenote de Londres offre à ses frères de la Société française les plus cordiales félicitations de ce jour heureux. Vive la foi! Vive la liberté! Vive notre belle patrie!* — L'assemblée y répond par une chaleureuse ovation.

On a écouté ensuite le chœur n° 2 de l'admirable symphonie cantate de F. Mendelssohn : *Chant d'actions de grâces* (*Gloire, gloire au Dieu tout-puissant*). Depuis plusieurs semaines, MM. de Lœvenstierne et J. Pittoud avaient bien voulu répéter cette musique difficile, avec une quarantaine de chanteurs bénévoles dont le zèle mérite les plus grands éloges.

Le récit dans lequel notre collaborateur, M. A. Lods, a retracé sommairement l'histoire de l'*Église réformée de Paris, de la Révocation à la Révolution* (1685-1789), a également provoqué les remerciements de l'au-

ditoire. Pendant la quête (qui a produit 362 fr. 70 c.) le chœur a fait entendre le duo d'un charme si pénétrant emprunté à la même cantate de Mendelssohn : *Dans ma douleur profonde, j'invoquai le Seigneur...*

Il était plus de 10 heures. Le soussigné a pensé qu'il vaudrait mieux réserver pour une autre occasion les détails qu'il se proposait de communiquer sur les *Séances* fort peu connues des 22 *et* 23 *août* 1789 *à l'Assemblée nationale*[1]; on s'est donc séparé après une prière de M. le président du consistoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg à Paris, suivie du chant de trois strophes du psaume CXVIII (paroles de Clément Marot, musique de L. Bourgeois 1544[2]).

N. W.

RAPPORT DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER

SUR L'EXERCICE ÉCOULÉ

Messieurs,

Il est des dates qui s'imposent. Et pourtant, si la Société de l'Histoire du Protestantisme français n'avait cru devoir, changeant l'époque habituelle de son Assemblée générale, vous inviter à la retarder jusqu'au 7 juin, l'anniversaire aurait passé inaperçu au milieu des commémorations plus éclatantes de cette fin du XIX[e] siècle. Sans doute il ne s'agit pas, comme il y a quatre ans, de nous incliner devant les douleurs de la Révocation, ou, comme il y a deux ans à peine, de saluer dans le Centenaire de la tolérance l'aurore de cette pleine liberté de conscience que 1789 allait enfin inscrire dans la loi. Mais le fait qui s'est produit il y a aujourd'hui cent ans a été la prise de possession anticipée du droit si longtemps méconnu. Dans ce Paris qui, lui aussi, a « tué les prophètes », et où tant de fois l'assemblée de prières ne fut que l'immédiate préparation au bûcher ou à la captivité perpétuelle, pour la première fois nos pères ont pu, à huis ouverts comme on disait, se réunir pour bénir Dieu, lire sa parole sainte, chanter ses louanges...

1. Cette communication sera développée, D. V. à Versailles, où ces séances eurent lieu, le dimanche 3 novembre prochain, pour la *Fête de la Réformation*.

2. Voy. les comptes rendus du *Times* (8 juin), du *Témoignage* (15 juin), du *Journal de Genève* (11 juin), du *Protestant* (15 juin), d'*Évangile et Liberté* (15 juin), etc.

sans avoir à redouter que les échos de leurs psaumes les livrassent à leurs implacables ennemis.

Il y a toute une révolution dans ce simple acte d'une célébration publique, dans la capitale, de nos exercices religieux. L'humble culte de la rue Mondétour, s'il ressemble encore, jusqu'à un certain point, à celui de la chambre haute, n'en est pas moins le vrai commencement de notre présente Eglise réformée de Paris. Comment alors cet anniversaire passerait-il sans actions de grâces envers celui qui a permis au petit troupeau de résister à tant d'orages, et après avoir essuyé la proscription sous toutes ses formes, de se retrouver vivant et debout au grand jour de la liberté?

Aussi ne voudrions-nous parler que de gratitude et de joie, et ce devront être les impressions dominantes laissées par les études que vous allez entendre; mais la tâche du rapporteur est autre, et, douloureux contraste, il n'a pas le droit d'oublier que l'exercice dont il vient rendre compte en a été, avant tout, pour notre Société, un de deuils redoublés et accablants. Jamais peut-être, depuis sa fondation, elle n'a vu autant de vides, et quels vides! se produire dans les rangs de ses amis, de ses correspondants, de ses collaborateurs les plus fidèles.

Trois savants d'abord, qui lui avaient donné souvent des marques d'intérêt, M. Rosseuw Saint-Hilaire, l'historien de l'Espagne, M. le pasteur Gaberel, M. le professeur Charles Le Fort, l'auteur du rapport que nous vous citions l'an dernier pour le cinquantenaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève dont il fut si longtemps l'âme dirigeante. Deux bienfaiteurs: M. le pasteur Racine-Braud, inscrit le 45e sur la liste des membres, M. Edmond Scherer, qui, reconnaissant l'un des premiers la portée de notre bibliothèque, lui incorporait, dès 1870, les ouvrages théologiques de la sienne.

Parmi nos collaborateurs disparus, nous nous sentons d'autant plus pressés de rendre un suprême hommage à la mémoire de M. Léonce Anquez, inspecteur général de l'Université, qu'il n'appartenait pas à notre communion. Le côté politique

du Protestantisme français n'a pas eu d'historien plus scrupuleux, plus sagace, plus impartial. Sa première œuvre, parue en 1859, l'*Histoire des Assemblées politiques des Réformés de France*, a été analysée par M. Jules Bonnet dans le tome XIV du *Bulletin*. « Les Assemblées politiques, dit M. Anquez, ont fait deux choses capitales : d'un côté elles ont organisé les réformés en parti ; de l'autre, elles ont entraîné, poursuivi des négociations dont l'objet était le rétablissement de la liberté de conscience et de l'état civil des dissidents. » Et s'il regrette que les réformés n'aient pas renoncé aux privilèges spéciaux que leur conférait l'édit de Nantes, les places de sûreté, par exemple, il a la sincérité d'ajouter : « Mais ce moyen était alors le seul connu pour assurer le respect du droit ; là est leur excuse et la condamnation de leur temps ; pour s'être mépris sur la conduite qu'ils devaient tenir, ils ont souffert un siècle de persécutions. Bien des fautes sont réparées ou rachetées à ce prix. » En 1865, il prolongeait son étude jusqu'à la veille du siège de la Rochelle dans : *Un nouveau chapitre de l'Histoire politique des Réformés de France*, tableau des négociations et des luttes qui séparent le traité de Montpellier de celui de Paris, 1621-1626. Le troisième ouvrage de M. Anquez, *De l'état civil des Réformés de France*, Paris, 1868, « sans faire suite à ses précédentes études, s'y rattache par un lien étroit » ; écrit avec la rigoureuse précision qui le caractérise, il avait pour but de montrer que « dans la liberté seule se trouvait la solution du problème social qu'avait posé la Réforme ». Quand la mort l'a enlevé à soixante-huit ans, il venait de terminer un nouveau volume, *Henri IV et l'Allemagne*. Plusieurs des meilleures pages de M. Anquez ont été écrites pour le *Bulletin*. Ecoutez ces quelques lignes d'un historien non protestant : « S'il est impossible de déterminer avec certitude ce que, sous le rapport moral et intellectuel, la France a perdu à la révocation de l'édit de Nantes, il est pourtant permis de croire qu'un pays abandonné par des hommes tels que Jurieu, Bayle, Claude, Basnage, Tronchin, Ancillon, Denis

Papin, a été diminué et en quelque sorte décapité. Sans doute il y restait Bossuet, Fénelon, Racine, La Bruyère, La Fontaine, Fléchier; mais n'est-ce pas servir la gloire même de ces écrivains, dont le génie fut si grand, que d'oublier qu'ils vivaient encore, puisqu'ils allaient élever la voix pour louer les persécuteurs d'un million et demi de Français? »

Mais notre nécrologe est inachevé. Le premier volume du *Bulletin* contenait déjà une communication de M. Gustave Masson, professeur de langue et de littérature françaises au collège de Harrow; et depuis, surtout dans la seconde série, vous avez souvent apprécié les emprunts faits en notre faveur aux archives de l'Angleterre par ce chercheur érudit, représentant la patrie huguenote au sein du haut enseignement universitaire anglais, et toujours empressé à réaliser sa devise de prédilection : Il se faut entr'aider.

Dans ce même tome premier de notre Revue, le Comité insérait *in extenso* la première adhésion officielle d'un Consistoire; elle lui avait été adressée le 12 juin 1852 par l'Église wallonne d'Amsterdam et était signée en son nom par M. P.-J.-J. Mounier. L'ami qu'il avait été au lendemain de la fondation de la Société, M. le pasteur Mounier continua à l'être jusqu'à ce que Dieu l'ait rappelé à lui, il y a quelques mois. Dévoué à ces congrégations du Refuge qu'il servit plus de soixante ans, le chapelain du roi de Hollande gardait dans ses affections une large place pour la patrie de ses ancêtres. Une des joies de sa verte vieillesse fut de participer dans les Cévennes au culte en plein air, à une des fêtes de la Réformation, et d'y appeler les bénédictions d'en haut sur toutes les Églises de France. Principal instigateur, avec M. Gagnebin, de la Commission pour l'histoire des Églises wallonnes, il n'oubliait pas la sœur aînée; c'est à lui que notre bibliothèque doit la rare collection de tous les synodes wallons, et à lui encore, pour notre Assemblée générale de 1884, la belle copie de 229 lettres d'Antoine Court, de Court de Gebelin et des pasteurs du séminaire de Lausanne à ceux des Eglises réfugiées des Pays-Bas.

Revenant aux débuts de la Société, nous y trouvons inscrit, le cinquième, M. Henri Lutteroth, qui acceptait aussitôt d'entrer dans le Comité, n'en a démissionné qu'à son départ de Paris en 1865, et lui envoyait en 1888 les précieux manuscrits et autographes de sa collection. Sans prétendre retracer ici son activité dans les domaines de l'Eglise, de la théologie et de la charité, il nous appartient de signaler sa rare intuition historique. L'*Etude sur la Réformation en France pendant sa première période*, publiée pour le Jubilé de 1859, alors que tant de sources explorées depuis étaient inconnues ou fermées, a été considérée comme une révélation et peut être consultée même aujourd'hui. Dieu a fait entrer M. Lutteroth en son repos, le 11 février, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Messieurs, ce repos du Seigneur n'est-il pas le commencement d'une activité nouvelle? Nous le sentons doublement alors que la mort frappe, non plus le vieillard ayant atteint avec honneur ces extrêmes limites assignées à la vie par le Psalmiste, mais l'homme encore jeune, en pleine ardeur de travail, de recherches, de projets, celui sur lequel on avait droit de compter pour continuer l'œuvre qui nous fut chère et pour la développer dans un avenir lointain. Le titre d'associé conféré en 1878 à M. Charles Sagnier de Nîmes n'était, dans notre pensée à tous, que le gage de son entrée au Comité; nous le considérions, il se regardait lui-même comme un des nôtres et ne négligeait pas une occasion de le prouver, soit qu'aimable et prévenant organisateur de nos belles assemblées du Gard il nous conduisît à la maison de Roland que ses collectes contribuèrent à sauver, ou à la tour de Constance dont il s'était fait l'historien ému et persuasif, soit qu'il pût nous aider, ou aider un de nos correspondants de France ou de l'étranger par le dépouillement de ces dossiers, de ces vieilles minutes municipales ou notariales qui n'avaient pas de secrets pour lui. Nul ne fut plus serviable que Charles Sagnier: toujours prodigue de son temps et de ses peines pour épargner celles des autres, aimant à surprendre ses amis, en leur pro-

curant la date ou l'acte qui leur manquait, il retardait la mise en œuvre de sa propre moisson.

Aussi, à côté de son beau livre et des nombreux travaux qu'il nous a donnés, combien d'autres restés sur le chantier! Un article de lui paraissait dans le *Bulletin* du 15 juin, le jour même où il nous était presque subitement enlevé à quarante-trois ans : sa signature apparaîtra souvent encore au bas de quelque notice préparée pour la suite de la *France protestante*.

La *France protestante*... avec quel serrement de cœur il nous faut prononcer ce nom! Il manque au rendez-vous le travailleur infatigable qui acceptait courageusement, il y a vingt ans, l'héritage des frères Haag et s'y est consacré sans trêve ni merci. Il y a quelques jours, le président de l'assemblée annuelle de la Société de l'histoire de France retraçait les services nombreux rendus à la science et aux lettres par M. Henri Bordier; il rappelait la traduction annotée de *Grégoire de Tours*, l'histoire des *Archives de la France avec l'inventaire d'une partie de ces dépôts*, *l'Histoire de France d'après les documents originaux*, le catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, et ajoutait, non sans une nuance de regret, que toutes ses dernières années avaient été presque exclusivement vouées au protestantisme. Avons-nous jamais su l'en remercier assez? N'eût-il publié que le *Chansonnier huguenot* et la dissertation sur *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, M. Bordier eût laissé une trace durable parmi ceux qui s'occupent sérieusement de notre histoire. Mais dorénavant cette histoire ne pourra être écrite impartialement sans qu'on ait recours aux six volumes, aux trois mille pages de la nouvelle *France protestante*.

Entreprise écrasante que celle-là! Il ne s'agissait pas seulement, en effet, de mettre cette édition nouvelle en accord avec les découvertes récentes, de compléter la bibliographie ou de rectifier des dates, tâche déjà considérable et ardue. Notre collègue en entrevoyait une bien autrement colossale. Les

curant la date ou l'acte qui leur manquait, il retardait la mise en œuvre de sa propre moisson.

Aussi, à côté de son beau livre et des nombreux travaux qu'il nous a donnés, combien d'autres restés sur le chantier! Un article de lui paraissait dans le *Bulletin* du 15 juin, le jour même où il nous était presque subitement enlevé à quarante-trois ans : sa signature apparaîtra souvent encore au bas de quelque notice préparée pour la suite de la *France protestante*.

La *France protestante*... avec quel serrement de cœur il nous faut prononcer ce nom! Il manque au rendez-vous le travailleur infatigable qui acceptait courageusement, il y a vingt ans, l'héritage des frères Haag et s'y est consacré sans trêve ni merci. Il y a quelques jours, le président de l'assemblée annuelle de la Société de l'histoire de France retraçait les services nombreux rendus à la science et aux lettres par M. Henri Bordier; il rappelait la traduction annotée de *Grégoire de Tours*, l'histoire des *Archives de la France avec l'inventaire d'une partie de ces dépôts*, *l'Histoire de France d'après les documents originaux*, le catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, et ajoutait, non sans une nuance de regret, que toutes ses dernières années avaient été presque exclusivement vouées au protestantisme. Avons-nous jamais su l'en remercier assez? N'eût-il publié que le *Chansonnier huguenot* et la dissertation sur *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, M. Bordier eût laissé une trace durable parmi ceux qui s'occupent sérieusement de notre histoire. Mais dorénavant cette histoire ne pourra être écrite impartialement sans qu'on ait recours aux six volumes, aux trois mille pages de la nouvelle *France protestante*.

Entreprise écrasante que celle-là! Il ne s'agissait pas seulement, en effet, de mettre cette édition nouvelle en accord avec les découvertes récentes, de compléter la bibliographie ou de rectifier des dates, tâche déjà considérable et ardue. Notre collègue en entrevoyait une bien autrement colossale. Les

14 février 1888

Messieurs et chers collègues

Accablé depuis quatre mois par une cruelle maladie, j'ai dû renoncer à tous mes travaux, même à la France Protestante, ce dont je suis profondément affligé et humilié.

Veuillez, je vous en prie, prendre des mesures pour retirer à vous tous les livres et documents que vous m'avez prêtés et toutes les notes que j'ai recueillies pour la France Protestante et qui sont encore chez moi. Veuillez y joindre aussi la collection de biographies protestantes et autres livres que j'ai déposés dans votre Bibliothèque et que je me fais un grand plaisir de vous offrir.

Dieu veuille que vous preniez surtout les mesures pour faire achever l'ouvrage (dont le t. VI est terminé avec l'article Gasparin), car il a été entrepris pour la gloire de nos pères, mais s'il demeurait inachevé, il tournerait à leur confusion.

Veuillez agréer, Messieurs et chers collègues, l'assurance de mes sentiments de respect et l'expression de ma reconnaissance pour l'indulgente bonté que j'ai toujours trouvée auprès de vous tous

Henri Léonard Bordier

frères Haag s'occupaient uniquement des « protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire ». Eh quoi ! se disait M. Bordier, « quelque puissent être leurs malheurs, ceux qui laissent un nom dans l'histoire sont encore les favoris du monde. Mais s'il est une victime inconnue dont on ne sait rien sauf qu'elle donna volontairement sa vie plutôt que de désobéir à sa conscience, n'est-ce pas un devoir sacré d'inscrire son nom sur une table d'honneur? Et ceux qui, sans avoir souffert la mort ont souffert la prison, l'exil ou d'autres maux, n'ont-ils pas droit aussi à un respectueux souvenir ? Et où trouverait-on dans la France entière, non seulement lors des grands massacres du XVIe siècle et des grands sévices du XVIIe, mais jusqu'aux temps efféminés de la Régence et de Louis XV, un seul protestant qui n'ait eu quelque chose à souffrir, jusqu'au moment de la Révolution »? Et il venait au-devant de l'objection en déclarant de lui-même : « Ce sont donc toutes les familles protestantes françaises antérieures à 1789 que nous devrions embrasser dans nos recherches. »

C'est sur cette donnée, quelque irréalisable qu'elle fût dans le sens absolu, qu'il est entré dans l'action avec l'énergie d'un huguenot qui ne connaît ni les difficultés ni les défaillances. Il les a cherchés partout ces témoins de la vérité ; dans les registres de leurs persécuteurs, papiers du séquestre ou des greffes, lettres de cachet et correspondances d'intendants ; dans l'état civil des pays de refuge, admissions à la bourgeoisie, minutes des notaires, jusque dans les listes de ces « passants » à qui Genève ou les autres villes de Suisse accordaient un « viatique » trop nécessaire, ou de ces « assistés » auxquels on distribuait les royales « bontés » votées par le parlement d'Angleterre.

Ne négligeant aucun détail positif, il n'hésitait pas devant l'insertion du nom le plus obscur s'il y pouvait ajouter « assisté », « réfugié », « condamné aux galères » ou « enfermée dans un couvent ». De ces humbles, de ces ignorés, on ne sait rien de plus, mais le fait seul d'avoir préféré les misères

de l'exil, de la réclusion ou de la chaîne aux faveurs de l'apostasie, justifiait à ses yeux, et justifieront aux vôtres, Messieurs, la mention laconique dont les quelques mots renferment une grande leçon. C'est ainsi que les ressuscités du passé se sont dressés de toutes parts dans des proportions inattendues. Il faut le redire, il y a dix fois plus d'appellations distinctes dans la seconde édition que dans la première et plusieurs de ces noms comprennent vingt et trente groupes de familles différentes.

Nous n'insisterons pas sur le soin qu'il a mis aux notices plus approfondies ; celle sur les d'Aubigné restera un modèle ; encore moins sur la conscience apportée par M. Bordier dans ses assertions. Singulièrement préparé par sa carrière studieuse à faire œuvre de généalogiste et d'annaliste, pénétré de la responsabilité qui lui incombait et qu'il nous avait bientôt demandé de lui laisser tout entière, il n'admettait rien qui ne reposât sur une preuve documentaire et palpable. Il ne lui suffisait pas de repousser l'erreur, il la voulait réfuter. On lui a reproché quelquefois sa rigoureuse inflexibilité : voyons-y plutôt son désir d'arriver, selon sa citation du vieux Commines, « le plus près possible de la vérité ». Pour atteindre ce but, M. Bordier n'a reculé devant aucun sacrifice : il renonçait à d'autres projets longtemps caressés, faisait exécuter à ses propres frais les copies indispensables, donnait ses veilles ; mais le labeur commençait à triompher même de sa vigoureuse constitution ; le jour vint où les attaques d'un mal qui ne pardonne pas prirent un caractère d'irrécusable gravité. Il lutta quand même, et la pensée du monument inachevé ne fut pas la moindre de ses souffrances. Quand les dernières pages du tome VI furent sous presse, notre collègue ne pensa plus qu'à en assurer la suite. Nous renvoyant les dossiers confiés par la Société ou recueillis par lui, et qu'il sentait ne pouvoir plus utiliser : « Dieu veuille, nous écrivait-il, que vous preniez surtout les mesures pour faire achever l'ouvrage, car il a été entrepris pour la gloire de nos pères ; mais s'il

demeurait inachevé, il tournerait à leur confusion. » Le 12 juin, par un suprême effort de volonté, il vint, après un long intervalle, s'asseoir de nouveau au milieu de nous et s'entretenir de ces problèmes historiques auxquels il avait donné une si grande part de sa vie. Nous ne l'avons pas revu. Le 31 août, lui aussi s'est reposé de ses travaux. Comme le soldat sur la brèche, M. Henri Bordier n'est-il pas mort au champ d'honneur ?

Il se survit dans tout ce qu'il nous a laissé, matériaux d'un prix inestimable, notes jetées au courant des lectures, renseignements reçus et classés, indications des sources, esquisses d'articles, livres rares, recueils d'extraits. Dans les cartons placés à la Bibliothèque du protestantisme dorment encore des milliers de ces morts qu'il faut rendre à la vie, de ces confesseurs « dont le monde n'était pas digne », mais dont l'avenir doit apprendre et conserver les noms. Qui les dira désormais ?

Croyez-le bien, Messieurs, cette question qui nous est adressée avec anxiété par tant d'hommes d'étude, par tant de familles françaises de nationalité ou d'origine, cette question encore sans réponse est une des grandes préoccupations du Comité. Depuis que la responsabilité est redevenue sienne, il cherche à la résoudre, et ne se dissimule pas qu'une solution n'est possible qu'au prix d'efforts sérieux, d'une collaboration de double nature : intellectuelle, ainsi qu'elle avait été prêtée à notre collègue et, s'il se peut, dans une plus large mesure, et matérielle puisque les résultats acquis ne l'ont été que grâce au plus complet désintéressement. Que les continuateurs n'éprouvent pas, à leur tour, les tristesses trop réelles des Haag et des Bordier, constatant parmi la majorité de leurs coreligionnaires plus de penchants à s'effrayer des lenteurs de la publication qu'à l'activer en s'inscrivant au nombre de ses soutiens ou de ses souscripteurs.

A notre époque de transitions rapides et fébriles, on hésite avant de s'engager à longue échéance. « Faites plus superfi-

ciellement, soit, mais faites vite, dirait-on volontiers; nous n'en sommes plus aux bénédictins. » Il en reste pourtant en notre XIXe siècle, et des bénédictins protestants. Le rapporteur est heureux d'ajouter qu'ils ne se découragent pas. Cinquante années se sont écoulées depuis l'annonce par M. Baum de sa réimpression annotée de l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées du royaume de France*, dix années depuis que les premières pages ont été livrées à l'imprimeur par M. Cunitz, et aucun des deux savants commentateurs n'a eu la joie d'assister à l'achèvement de cette publication, honneur de la science et de la librairie protestantes. Le tome IIIe et dernier, récemment paru, contient l'introduction impatiemment attendue dans laquelle M. Rodolphe Reuss, contribuant à son tour au grand œuvre avec sa précision française et sa profondeur alsacienne, étudie sous toutes ses faces le problème : Théodore de Bèze est-il ou non l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, suit la formation et la composition de cette histoire, en contrôle la valeur littéraire et historique. Qu'il nous permette, en le remerciant du précieux concours apporté à nos *Classiques*, de penser que, de même que ses deux regrettés devanciers, dans ce travail comme dans beaucoup d'autres déjà, il a bien mérité du protestantisme français.

Parmi les livres de cet exercice nous citerons la substantielle *Histoire des Protestants du Vivarais et du Velay* par M. le pasteur Arnaud, à qui nous devions les histoires de ceux du Dauphiné et de ceux de la Provence et du Comtat; l'*Histoire*, très documentaire, *de la Réforme dans la Marche et le Limousin*, par M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne; la réédition préparée par M. Benj. Fillon, annotée par M. Audiat, des *Œuvres de Bernard Palissy;* le troisième volume du *Martyrologe de Crespin* réédité par la Société des livres religieux de Toulouse avec notes de M. Lelièvre; la thèse latine de M. Albert Waddington sur *Hubert Languet;* trois études sur Calvin : *Calvin hébraïsant*, par M. le prof. Baumgartner;

Calvin prédicateur, par M. Albert Wattier, et *la Jeunesse de Calvin*, par M. Abel Lefranc, livre très neuf sur les origines du réformateur; le *Bulletin* en avait eu la primeur; l'Académie française lui a décerné le prix Thiers. Les trois volumes de *Lettres inédites adressées de* 1686 *à* 1737 *à Turretini*, recueillies par M. Eugène de Budé, jettent une vive lumière sur le mouvement religieux et littéraire du Refuge. Par contre, il est impossible de ne pas regretter la manière systématiquement défectueuse dont M. Jules Chevalier a publié et commenté les *Mémoires des frères Gay de Die, pour servir à l'histoire des guerres de religion en Dauphiné*. Avec la curieuse biographie de *Lasource, député à la Législative et à la Convention*, après avoir été pasteur comme onze de ses collègues, M. Camille Rabaud nous fait entrer en pleine tourmente révolutionnaire. On sent d'ailleurs que nous approchons du XX[e] siècle, car notre histoire commence à s'occuper de celui qui nous quitte, témoin la thèse de M. Perrenoud sur les *Progrès du Protestantisme en France au point de vue statistique de* 1802 *à* 1888, et deux biographies de chrétiens qui ont marqué dans notre protestantisme contemporain, l'une et l'autre juste hommage de piété filiale, celles de M. *Napoléon Roussel* par sa fille et de M[me] *André-Walther* par son fils.

A l'étranger, la seconde partie de l'important ouvrage de M. W.-J.-C. Mœns sur *l'Eglise wallonne de Norwich*, suite de la reproduction des registres, renferme la monographie de l'Église appuyée sur des documents originaux, avec un coup d'œil d'ensemble sur le Refuge en Angleterre, projeté avec une rare compétence. Ce livre fait honneur à la Huguenot Society de Londres, dont nous aurions moins de scrupule à signaler les intéressants *Proceedings*, si le Président, l'éminent sir Henry Layard, n'y insistait avec un excès de confraternité courtoise, sur nos propres travaux.

Notre *Bulletin* 1888-1889 en contient qui vous auront certainement frappés; pour n'en indiquer que quelques-uns: les derniers chapitres de la biographie d'Antoine de Chandieu,

d'après son journal inédit, par M. Bernus; celle de Lasource, par M. Rabaud, le procès et le supplice d'Anne du Bourg, par M. Lelièvre; dans les Documents, la liste des Protestants qui restent encore sur les galères de France le 1er février 1714, que l'Université de Cambridge, par une faveur exceptionnelle, a consenti à envoyer en consultation à la Bibliothèque du Protestantisme, et dont il nous a été possible ainsi de reproduire un fragment en fac-simile; le Mémoire sur les Huguenots présenté en 1689 par Vauban, et les nombreuses pièces que M. Weiss puise dans les intarissables mines que nul ne connaît mieux que lui.

M. Weiss, notre nouvel officier d'académie, y a d'autant plus de mérite, que la direction de la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères devient chaque jour plus absorbante. Elle s'est augmentée, depuis la dernière assemblée générale, de plusieurs centaines de volumes[1]. Nous relevons les constantes largesses de Mme la baronne de Neuflize, un livre du pasteur du XVIIe siècle Vignier de Blois, don de son arrière-petite-fille, relique de famille comme l'était le Nouveau Testament du

1. *Donateurs de livres, manuscrits, gravures et médailles du* 12 *avril* 1889 *au* 1er *juin* 1889 :

Mlles Estrabaut, Fabre d'Olivet et Wild; Mmes Goffart, baronne de Neuflize, Parrot, Passa, Pick, Vignier. Le ministère de l'instruction publique, les préfets du Gard, de l'Hérault, et de la Lozère, la Faculté de théologie protestante de Paris. la Huguenot Society de Londres, la Huguenot Society de New-York, le Smithsonian Institute : MM. Armstrong, Ch. de Billy, Bonhoure, H. Bordier, Browning. de Cazenove, Charruaud, Clabérès, F. Cuvier, Dannreuther, Delgobe, Dugrenier, Dumas, Durel, Enschédé, P. de Félice, Fuzier, Gaidan, Gaufrès, Goguel. Guiton. Guyot, père Ingold, W. Jackson, Keller, Labourgade, Alf. Leroux, Lesens. Lièvre. Maillard, Mouron, Dr Nepveu, Ed. Peltzer, F. Puaux, Ch. Read, Rod. Reuss, comte de Sarrau de Boynet, de Schickler, Teissier, Van Gœns, de Virmont. N. Weiss, Wickham.

Auteurs et éditeurs : Mme Delapierre, Soc. des livres religieux de Toulouse; MM. Alf. André, Arboux, Arnaud, duc d'Aumale, Auriol, Baguenault de Puchesse, Benoît, D. Béringuier, J. Berthelé, E. de Budé, Chaponnière, Chenot, Chevalier, Clouzot, comte Delaborde, E. Delorme, Dupin de Saint-André, A. Duverger, P. de Félice, P. Frédéricq, Fischbacher, A. Franklin, Ch. Frossard, Germain, Gory, Hirzel, Jousse, A. Lefranc, A. Leroux, Liotard, L. Vaïsse, Lods, Magnat, Marlet, Mœns, C. Pascal, Picot, F. Puaux, Rahlenbeck, Rod. Reuss, de Ruble, A. Seitte. Ch. Sepp, Ch. Thierry-Mieg, Marius Talon, Tollin, C. de Visme, Alb. Waddington.

grand Cuvier, revêtu de sa signature, que nous apporte son neveu M. Frédéric Cuvier, avec de nombreux dossiers sur les affaires ecclésiastiques protestantes modernes; la première édition latine du *Martyrologe*, la première latine aussi de l'*Institution chrétienne*, et l'un des deux seuls exemplaires connus des *Psalmes*, imprimés en 1542 par Etienne Dolet, le supplicié dont la statue vient de se dresser sur la place Maubert.

M. le pasteur Mouron continue, avec plusieurs autres amis de la Bibliothèque, à combler les lacunes de la section si utile des rapports et des journaux. Dans celle des manuscrits, nous en avons reçu de MM. Labourgade, Rayroux, Read, Thibaudeau, le registre de l'Église de Pontaix de M. le pasteur Gaidan, la reproduction photographique d'une lettre inédite de Somerset à Calvin, de la collection de M. le comte de Sarrau, à Bordeaux, et deux recueils infiniment précieux, l'un de lettres originales adressées par Court de Gébelin et autres aux pasteurs du Désert du Poitou, que possédait M. Lièvre, dont il s'est dessaisi en faveur de M. Guiton, et que ce dernier nous offre; le second de sept synodes normands et angevins, ayant appartenu à feu M. Henri Lutteroth et présentés en souvenir de lui. Pour copier le registre de l'état civil protestant d'Is-sur-Tille, 1631 à 1685, M. le colporteur biblique Dugrenier a sacrifié de longues soirées et s'est privé de ses rares loisirs, exemple d'abnégation qui nous a profondément touchés. M. le pasteur Clabérès a donné les deux méreaux des Églises du Tarn, M. Giraud-Browning des exemplaires des deux médailles papales de la Saint-Barthélemy qu'il a obtenu de faire frapper à Rome avec les anciens coins conservés à la monnaie du Vatican. Pour notre musée, de Mlle Fabre d'Olivet un tableau : le *Prêche au Désert*, et un de ces bijoux Saint-Esprit que les Huguenotes portaient au cou au lieu de la croix; de M. Keller, de Troyes, la reproduction du Widerkomm de Luther; de M. Read une très grande gravure satirique du XVI[e] siècle contre le catholicisme et ses rites, accompagnée de treize colonnes de texte et seule

connue jusqu'ici; de M[me] veuve Encontre, le rabat et le court mantelet du pasteur du désert Pierre Encontre.

A la reconnaissance pour les accroissements des collections, vous unirez comme nous, Messieurs, celle pour l'aide apportée à l'œuvre entière par les quêtes des Églises à l'occasion de la fête de la Réformation[1] et par les offrandes de ses amis, au premier rang desquelles s'en place une de trois mille francs, en mémoire de M. Charles Sagnier. Ainsi que nous l'écrivait de Nîmes notre secrétaire, M. Jules Bonnet, que nous sommes heureux de revoir ce soir au milieu de nous après une longue absence, « Ch. Sagnier n'avait pu inscrire dans son testament une de ses pensées; il a été noblement suppléé par son frère, M. Louis Sagnier qui sait tout le prix qu'il attachait à ses relations avec une Société à laquelle il dut l'emploi de quelques-unes des heures les meilleures de sa vie trop courte. »

Ajouterai-je, on l'a si souvent répété, qu'une institution telle que la nôtre a des devoirs qui lui créent des charges? Voici deux faits. Quand on vient nous dire: « Il est en France une petite ville dont le nom est l'évocation tragique du passé, où le massacre qui ouvrit les funestes guerres de religion

1. *Églises donatrices en* 1888 : Aiguevives, 15 fr.; Albon, 26.25; Annonay, 20; Anduze, 35; Aouste, 13; Aubais, 14.10; Aujargues, 4; Bagard, 8.50 et de M. le past. Granier, 20; Bâle, 60; Barbezieux, 10; Bayonne, 15; Belfort, 10; Bergerac, 104; Bolbec, 72.77; Bordeaux, 212; Boulogne-s.-Mer, 13.65; Caen, 52; Calvisson, 10; Castelnaudary, 18; Castres, 44; Castres, 30; Chavagné, 6.80; Cette, 30; Clermont-Ferrand, 36; Codognan, 10; Contay, 5; Cozes, 25.35; Cozes (minor. synod.), 10; Dijon, 25.25; Durfort, 15; Épinal, 51; Florac, 12; Gajan, 21; Gemozac, 3; Gensac, 50; La Salle, 43.50; Le Coudray, 11; Le Creuzot, 32; Lille, 15; Livron, 40; Loriol, 4; Lunel, 5.50; Luneray, 53; Lunéville, 20; Lyon (Égl. évang.), 22.60; Marsillargues, 15; Mauvezin, 20; Meaux (en deux fois), 10; Millau, 20; Montaren, 5; Montmeyran, 15; Montpellier, 77.05; Morez, 5; Mouchamps, 5; Moulins, 24.50; Nancy, 40; Nantes, 48.15; Nanteuil-les-Meaux, 11; Négrepelisse, 20; Nîmes, 320; Nomain et Lecelles, 47.75; Nyons, 17.10; Pamproux, 8; Paris (Batignolles, 36. 80; Asile Lambrechts, 25; Boulevard Saint-Germain, 160; Oratoire, 118.55; Chapelle Milton, 38.70; Étoile, 200; Saint-Esprit, 284.70); Pignan, 20; Réalmont, 45; Rouen, 145; Salies-de-Béarn, 20; Saint-Ambroix, 38,30; Saint-Cloud, 21,30; Saint-Étienne, 50; Saint-Jean-du-Bruel, 3; Saint-Hippolyte-du-Fort, 21; Saint-Sulpice-de-Rozan (pour 1887), 20; Toulaud, 10; Vabres, 23.75; Valence, 30; Vals, 10; Vauvert, 15; Vézénobres, 19; Voisey (M. Dugrenier), 7; Walincourt, 22.

du XVI[e] siècle fut suivi des proscriptions du XVII[e] siècle et où le petit troupeau demande, comme lieu de culte permanent, la grange où prièrent et où moururent les ancêtres, » — pouvons-nous refuser d'aider à réédifier la chaire de Vassy renversée en 1562 par les soldats du duc de Guise ? Nous ne l'avons pas cru. Si nous avons dû laisser aux fidèles de Paris le soin pieux de reconstruire, sur le sol historique de Charenton, en mémoire de leur berceau spirituel, le temple qui sera consacré lundi prochain, il nous a semblé que les protestants de Vassy, absolument isolés, loin de tout grand centre, dépourvus de ressources, avaient droit au concours de notre Comité, quelque modeste qu'il puisse être. Et il s'est inscrit en tête de l'appel pour le rachat de la grange et sa transformation en temple, pour une somme de mille francs.

Quand on vient nous dire : « La France va célébrer par une Exposition solennelle le centenaire du grand mouvement de 1789; votre place est marquée à l'avance dans la salle des Sociétés savantes ; » — suffisait-il d'envoyer aux vitrines du Champ-de-Mars, avec des spécimens de nos collections, les publications de nos dix dernières années ? Le Comité a estimé que, lui aussi, devait commémorer l'avènement, il y a cent ans, de la liberté religieuse en France, et montrer, par des textes authentiques, ce qu'était cette liberté aux trois siècles écoulés. Sur l'initiative de M. Weiss, il a décidé de publier trois volumes :

1° *Les Religionnaires des diocèses de Nîmes, Alais et Uzès et la Révolution française*, recherches de M. François Rouvière sur la descendance directe ou collatérale de deux cent dix religionnaires fugitifs ou condamnés jusqu'à l'époque de la Révolution, auxquels cette dernière a restitué les biens confisqués à la Révocation.

2° Le *Journal de Jean Migault*, d'après le manuscrit original que nous avait donné, en 1885, M[me] Houël. L'on nous a parfois reproché de ne rien publier pour le grand public, de faire trop œuvre de science, pas assez de conservation et d'instruction protestantes ; ces mémoires si impressionnants et si vrais,

écrits pour ses enfants par un instituteur de l'époque de la Révocation, deviendront, nous l'espérons, le livre populaire, le livre aimé qui trouvera sa place au plus humble foyer.

Et enfin, 3° *La Chambre ardente*, précédée d'une étude sur *La liberté de conscience pendant les sept dernières années du règne de François I*[er] *et les trois premières de celui de Henri II*, 1540-1550. M. Weiss a raison d'affirmer que ce livre « éclairera une partie aussi obscure qu'importante des destinées de la Réforme française au XVI[e] siècle et complétera ou rectifiera tout ce qui a été imprimé jusqu'à ce jour sur le règne de Henri II. » Sur ces premières années, on s'est fait les plus grandes illusions. Un historien protestant, Soldan, pensait qu'à ces débuts les Parlements ne condamnèrent que peu d'hérétiques à la peine capitale. M. Bourciez, dans un livre récent sur les *Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, a précisé : « Les hérétiques qu'on martyrise ne se sont pas encore comptés; combien sont-ils à Paris? Vingt, trente, des gens de peu ordinairement. » On savait vaguement, il est vrai, qu'il avait existé un registre tout entier des « luthériens » condamnés pendant ces seules années-là; mais où le chercher? M. Weiss a eu l'heureuse fortune de le découvrir à la fin d'un autre dont il formait l'annexe. Il en reproduit intégralement tous les arrêts et y joint des extraits de tous les autres rendus, par le parlement de Paris, contre l'hérésie dite luthérienne, de la mort de François I[er], 31 mars 1547, jusqu'à l'application en janvier 1550 d'un édit nouveau. Il se produit deux lacunes, chacune de six mois, dans ce lugubre relevé, et ces semestres correspondent aux époques où la persécution fut la plus impitoyable; et néanmoins on compte déjà pour ce seul ressort de Paris, qui ne s'étendait que sur le quart du royaume (il y avait six autres parlements en France), un ensemble de *quatre cent trente-neuf* sentences visant directement la liberté d'adorer Dieu en obéissant à l'Évangile, et non aux formes de l'Église romaine. Sur ces sentences, il en est soixante de capitales, et combien d'autres le devinrent sans nul doute, bien

qu'il soit impossible de le prouver, les condamnés, moines ou prêtres, ayant disparu livrés à la justice de l'Église.

Nous nous garderons de déflorer l'étude préliminaire si richement documentée, si instructive et si concluante, dans laquelle M. Weiss ouvre des horizons nouveaux qui frapperont les esprits non prévenus. Mais il est impossible de ne pas insister ici même, et précisément ce soir, sur les conclusions qui s'en dégagent. Il s'est agi, dans la Réformation, et dans la Réformation française, d'autre chose que de revendications politiques ou d'ambitions inassouvies. Dans ces arrêts de la Chambre que ses rigueurs faisaient baptiser du nom d'*ardente*, il ne s'agit exclusivement que de la liberté religieuse. On poursuivait non seulement les manifestations extérieures, mais jusqu'aux opinions intimes révélées par un entretien, par un on-dit : ce sont des procès d'opinion, intentés souvent aux plus humbles, gens de métier ou de petite industrie, et en grand nombre à des ecclésiastiques.

C'est que la question de la liberté religieuse a tenu, au centre de ce XVI[e] siècle, point de départ de l'histoire de France moderne, une place infiniment plus grande qu'on ne l'a cru, dans les aspirations et les préoccupations du peuple. Avant de se poser dans le domaine de la pensée, de la littérature ou de la politique, cette question capitale s'est posée dans celui de la conscience.

Aujourd'hui encore, l'idée de la liberté passionne les esprits et son nom remplit les discours; mais dans le Centenaire auquel nous assistons, quelle est la part faite, quel est le souvenir donné à ceux qui, les tous premiers, souffrirent pour elle? On ne se rappelle guère autour de nous qu'elle a été demandée d'abord au nom du spiritualisme religieux. C'est aux protestants qu'il appartient de s'en souvenir. Bénissant Dieu de la liberté de conscience enfin obtenue, qu'ils comprennent toujours mieux tout ce qu'elle réclame d'eux, et dans le sein de leurs propres Églises, et vis-à-vis des frères des autres communions; surtout que, parvenus au port, ils n'oublient point ceux

qui ne l'ont même pas aperçu de loin; qu'ils se sentent pressés de rendre hommage aux précurseurs, aux martyrs du passé, dont les semailles douloureuses et sanglantes ont seules permis les moissons fécondes et les actions de grâces de l'avenir.

Selon l'article 10 des statuts, j'ai l'honneur de proclamer Membre Associé du Comité:

M. Louis Sagnier, à Nîmes.

Je viens de recevoir la lettre suivante dont le contenu vous intéressera certainement:

Paris, le 7 juin 1889.

Monsieur le Président,

Ayant le regret, pour raison de santé, de ne pouvoir assister à l'Assemblée de la Société de l'Histoire du protestantisme français, je suis heureux de vous faire savoir qu'à la séance d'hier, 6 juin, du Sénat, l'accord définitif s'est fait entre les deux Chambres, dans le vote de la loi sur la naturalisation, sur le maintien de la grande mesure réparatrice de la Constituante de 1789 en faveur des descendants des réfugiés de la Révocation. La tentative de l'effacer de la loi qui s'était produite lors de la première délibération, a été définitivement abandonnée.

Croyez, Monsieur le président, à ma haute considération.

E. de Pressensé.

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS DE LA RÉVOCATION A LA RÉVOLUTION

1685-1789.

Il y a aujourd'hui un siècle, les protestants célébraient pour la première fois un culte public à Paris. La Société de l'Histoire du Protestantisme français a voulu fêter cet anniversaire; elle a pensé qu'il serait intéressant d'esquisser à grands traits le tableau des luttes et des souffrances que nos ancêtres durent soutenir et supporter pour jouir enfin de la plus précieuse des libertés: la liberté religieuse.

-

Vous le savez, Messieurs, même sous l'édit de Nantes, l'exercice public du culte n'était pas autorisé dans l'enceinte de Paris; on devait se rendre à Charenton pour entendre les prédications des Du Moulin, des Daillé et des Claude. Pour ménager les susceptibilités du clergé, plus ardent alors à défendre ses prérogatives et sa puissance qu'à enseigner la parole du Christ, Henri IV, en habile politique, avait interdit, par une disposition spéciale, « de faire aucun exercice de la Religion prétendue réformée en la ville de Paris, ni à cinq lieues autour d'icelle[1] ».

Lorsque le roi permit d'établir à Charenton les services qui étaient célébrés à Ablon, certains catholiques se plaignirent de la violation de cet article de l'édit, faisant observer que Charenton était à deux lieues de Paris. Le spirituel Béarnais, sans s'arrêter à cette interprétation juridique, répondit en souriant : « Eh bien, soit! On comptera désormais cinq lieues de Paris à Charenton. »

Ces cinq lieues ne parurent pas suffisantes à Louis XIV. Pour sauvegarder les intérêts de l'Église romaine, il prononça, par son infâme édit d'octobre 1685, l'interdiction formelle du culte protestant, ordonnant la démolition de tous les temples, décrétant la peine de mort contre les pasteurs qui se rendaient aux assemblées ou à « quelque exercice de religion autre que la catholique ».

Les protestants qui n'émigraient pas restaient privés d'état civil; leurs enfants étaient considérés comme bâtards, leurs mariages assimilés à un vulgaire concubinage; on leur enlevait jusqu'à leur nom, puisque, contrairement à la réalité des faits, cette législation barbare les qualifiait officiellement de « *Nouveaux convertis* ».

Malgré tout, malgré les persécutions les plus atroces, nos ancêtres restèrent fidèles à leur foi. Dès le lendemain de la Révocation, des pasteurs accouraient pour prêcher, au péril de leur vie, le pur Évangile.

Au mois d'avril 1686, Seignelay écrit au lieutenant de police de faire tout ce qui sera possible pour découvrir « deux ministres que l'on dit être cachés à Paris[2] ». Cette fois, la police fut dépistée,

1. Édit du Roy sur la pacification des troubles du royaume, donné à Nantes au mois d'Avril 1598, art. XIV.

2. O. Douen, *Les Premiers Pasteurs du désert*, t. I, pages 127-129.

puisque des assemblées se tinrent à son insu, d'abord dans une hôtellerie de la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, puis dans une cave du faubourg Saint-Germain. Les pasteurs étaient obligés de se travestir les uns en maçons, les autres en mousquetaires, avec de longues perruques et des justaucorps rouges.

Le pasteur Cardel quitte, en 1688, la Hollande où il s'était réfugié, arrive à Paris, où, trompant la surveillance du gouvernement, il tient des assemblées, célèbre la cène et des mariages, visite les malades, secourt les pauvres et obtient des nouveaux convertis la rétractation des promesses qui leur avaient été extorquées par la force. Cet apostolat durait depuis plusieurs mois, quand une femme, séduite par l'appât des « mille livres » offertes à ceux qui faisaient « prendre » les ministres rentrés en France, dénonça Cardel, le conduisit dans la maison d'une malade, où la police du roi arrêta le pasteur, les médecins et les parents de la malade. Tous furent enfermés à la Bastille[1].

Ainsi, Messieurs, la Bastille dont la chute inaugure une ère nouvelle, nous rappelle aussi, à nous protestants, bien des souffrances endurées pour la plus sacrée de toutes les causes : celle de la liberté de conscience.

Voulez-vous savoir comment nos coreligionnaires étaient traités dans cette prison d'État? Écoutez ce récit d'un témoin oculaire :

J'entendais faire des cris épouvantables par un prisonnier qui était dans la chambre au-dessous de nous. Comme le souffrant, dans les intervalles de sa douleur, faisait des prières très touchantes et chantait des psaumes de l'ancienne version, je présumai que le malade était protestant. Pour m'en éclaircir et lui procurer quelque soulagement ou quelque consolation, au risque d'aller au cachot, je fis un trou dans mon plancher à côté de mon lit, justement sur celui du pauvre patient; j'appris qu'il était ministre du Saint Évangile... J'ai vu exercer les dernières cruautés sur ce pauvre agonisant que Fontaine me dit être dans les douleurs de la mort depuis plusieurs années. Comme il était abandonné du médecin depuis longtemps... il n'y avait plus que le bourreau qui le pansait... J'ai vu plusieurs fois, par le trou que j'avais fait, non sans répandre des larmes, et un jour je pensai demeurer évanoui sur le plancher de ma chambre par l'excès de ma douleur, j'ai vu, dis-je, ce barbare dépouiller de sa chemise tous les matins ce ministre outragé; elle était

1. O. Douen, t. I, page 182.

collée avec le pus contre sa chair, car de peau il n'en avait plus en aucune partie de son corps. Après quoi il le frottait partout avec une serpillière toute roide de pus et de sang, et en le frottant il lui faisait de nouvelles plaies, en sorte que le sang ruisselait de tous côtés à ce langoureux martyr, qui poussait des cris capables d'attendrir les tigres[1]. »

Détournons les regards de cet effroyable supplice et suivons la procédure introduite contre le pasteur Cardel. Il est interrogé et répond avec le plus grand sang-froid : « Il est venu en France pour obéir à Dieu, consoler ses frères, annoncer la parole du Christ, les exhorter à demeurer à son service; il est prêt à verser son sang pour glorifier Dieu. »

Louis XIV voulut éviter l'éclat d'un débat public devant le Châtelet de Paris. Cette juridiction se montrerait peut-être moins sévère vis-à-vis des protestants que les parlements de Grenoble et de Toulouse; si elle prononçait une condamnation légère, les pasteurs rentreraient en foule. D'un autre côté, à Paris, l'opinion publique eût protesté contre le supplice d'un pasteur dont tout le crime consistait à rester fidèle à son Dieu, et dans sa capitale le grand roi ne voulait pas donner aux huguenots la gloire du martyre. Sans jugement, en vertu de son autorité souveraine, Louis XIV décida que Cardel subirait une détention perpétuelle dans une prison d'État. Il l'envoya aux îles Sainte-Marguerite.

Cette arrestation stimula le zèle des autres ministres; une lettre écrite, en 1689, à Antoine Court, nous apprend « que Dieu a envoyé à Paris des pasteurs qui ont généreusement exposé leur vie pour annoncer l'Évangile. Ils ont prêché dans tous les quartiers. Les exercices ont été fort fréquents; on a même reçu à la profession de la Religion plusieurs anciens catholiques[2] ».

Dans un excellent ouvrage, un des membres de la Société de l'Histoire du protestantisme, M. Douen, nous a conservé les noms de ces héros et nous a retracé la vie de ces martyrs[3].

Ce sont les de Salve, les Giraud, les Givry, les de Malzac, qui, de 1689 à 1693, accourent à Paris, s'efforçant de relever les courages. L'un après l'autre, ces ministres sont arrêtés et envoyés, comme Cardel, aux îles Sainte-Marguerite.

1. Constantin de Renneville, *l'Inquisition française*, t. II, p. 247.
2. *Lettres du* 15 *mars* 1689 *à Antoine Court*. Douen, t. I, p. 185.
3. *Les Premiers Pasteurs du désert*, 1879, 2 volumes in-8.

La mort eût été cent fois préférable aux tortures qu'infligeaient à ces pasteurs le fameux Saint-Mars, gouverneur de ces îles.

Toute communication, de vive voix ou par écrit, était interdite aux prisonniers. On ne mettait à leur disposition ni papier, ni plume, ni crayon, et comme plusieurs traçaient quelques mots d'espérance sur la vaisselle d'étain, le secrétaire d'État ordonna de la leur enlever et s'exprima ainsi : « A l'égard de ce qu'ils écrivent sur la vaisselle qu'on leur donne, il est aisé d'y remédier en leur en donnant de terre seulement[1]. »

Des ecclésiastiques visitent les prisonniers et s'efforcent d'obtenir des conversions; le gouverneur se montre tellement inhumain que Louis XIV, si inique cependant envers les protestants, lui fait adresser par Seignelay, en 1690, cette réprimande sévère : « Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle est fort étonnée que vous en ayez usé ainsi sans avoir d'ordre, et elle ne veut pas que vous leur fassiez à l'avenir de pareilles duretés[2]. »

Ces cruautés n'ébranlèrent pas la foi des prisonniers, mais les souffrances physiques furent tellement atroces que plusieurs perdirent la raison avant que leur âme délivrée fût entrée dans la paix du Seigneur.

II

La mort des protestants ne désarmait pas leurs persécuteurs, qui leur interdisaient toute sépulture honorable. Leurs anciens cimetières avaient été concédés à des communautés catholiques[3]; les édits ayant posé en principe qu'il n'existait plus en France de protestants, l'administration, par voie de conséquence, estima qu'il devenait inutile de leur conserver un lieu spécial de sépulture. Vous savez, Messieurs, combien cette fiction était contraire à la réalité des faits. Nous venons d'admirer le courage de ces pasteurs improvisant de petites réunions et préférant la déportation, la mort même à une lâche abjuration. Les protestants

1. Lettre du 29 juin 1692. *Correspondance administrative sous le règne Louis XIV*, par Depping, t. IV.

2. *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, par Depping, t. IV, p. 418.

3. Voyez les savantes études de M. Charles Read sur les cimetières protestants de Paris. — *Bulletin*, XI, p. 357; XII, p. 39 à 141; XXXVI, p. 25, 87, 133, 203, 260, 369.

furent donc contraints d'enterrer leurs morts dans les champs; pendant la nuit, à la lueur des lanternes, comme s'il se fût agi d'une entreprise criminelle et honteuse, nos ancêtres déposaient dans les jardins, aux environs de Paris, les restes de ceux qu'ils avaient le plus aimés.

Cette situation dura plusieurs années; après bien des démarches, le gouvernement désigna, en 1719, un vaste chantier « où désormais le lieutenant de police autoriserait que les cadavres des protestants seraient enterrés sans éclat ni scandale ». Avant d'obtenir cette autorisation, la famille du défunt devait remplir toute une série de formalités : demande au commissaire du quartier, enquête par le lieutenant de police, communication de la demande au procureur du roi, et, selon le bon plaisir de celui-ci, ordonnance favorable rendue par le préfet de police; ce qui faisait dire à Voltaire : « Les protestants qui vivent à Paris sont enterrés par ordre de la police. » Le lieu désigné primitivement pour ces inhumations était le chantier du Port-au-Plâtre, situé faubourg Saint-Antoine, au port de la Râpée. Quelques temps après, les étrangers habitant Paris furent autorisés à acquérir, non loin de la porte Saint-Martin, un terrain qui servit aux inhumations jusqu'en 1762, époque à laquelle un nouveau cimetière fut établi derrière l'hôpital Saint-Louis.

Lorsque la Révolution éclata, ce cimetière Saint-Louis était seul ouvert aux protestants; le Directoire du département de la Seine, pensant que la proclamation de la liberté des cultes par l'Assemblée Nationale rendait inutile l'entretien d'un lieu spécial de sépulture pour ceux qui ne professaient pas la religion catholique, ordonna sa mise en vente au mois d'août 1792[1]. Une telle décision émut le conseil de l'Église; il s'adressa au Directoire, lui fit remarquer que, sans doute, les prêtres interdiraient les inhumations protestantes dans les cimetières consacrés et bénits. Cette démarche eut un résultat : la jouissance provisoire de l'ancien cimetière Saint-Louis nous fut laissée jusqu'à l'exécution de la loi sur les naissances et les décès, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1793. A partir de cette date, l'inhumation des protestants eut lieu dans le cimetière de la paroisse du décédé. Si le clergé soulevait une difficulté quelconque, formu-

1. Réclamation du Consistoire. Archives du temple de l'Oratoire. *Registre des délibérations* : 12 septembre 1792, — 3 octobre 1792, — 6 février 1793, — 20 février 1793.

lait une protestation, le commissaire de police était requis, ordonnait l'ouverture du cimetière, constatait le fait, le portait à la connaissance de la commune, qui, selon l'expression du procureur syndic, « s'empressait de faire justice ».

III

Mais revenons aux vivants. Dès que le traité d'Utrecht eut été signé (1713) avec la Hollande, la chapelle de l'ambassade de cette puissance fut ouverte à nos coreligionnaires, qui vinrent en grand nombre y célébrer leur culte, faire bénir leurs mariages et baptiser leurs enfants. Le roi connut bientôt cette situation; il donna l'ordre au lieutenant de police de jeter en prison « les nouveaux catholiques français qui assisteraient aux exercices de la religion protestante dans les ambassades[1] ». De nombreuses arrestations eurent lieu; on ne distingua même pas entre régnicoles et étrangers. Il existe aux Archives nationales nombre de pièces constatant l'intervention des ambassades d'Angleterre et des Provinces-Unies pour obtenir la mise en liberté de protestants arrêtés et détenus au mépris du droit des gens.

Les ordonnances portant défense aux nouveaux catholiques qui n'ont pas encore fait abjuration d'aller aux prêches des ambassades, se succèdent de 1719 à 1740[2]; et, malgré ces menaces, les assemblées sont de plus en plus nombreuses. Un chapelain de Hollande, Marc Guiton, affirme que pour les contenir « il faudrait deux fois la Notre-Dame de Paris », et il écrit en 1720 :

Les chapelles des ambassades sont trop petites, on y voit aller tous les dimanches des gens qui n'avaient jamais osé y venir; on a établi deux *actions* le dimanche, l'une qui se fait à sept heures, l'autre à onze heures

1. Ordre au lieutenant de police, avril 1713. Archives nationales, O 133, p. 127.

2. Ordonnances des 13 mars 1719, 19 juillet 1720, 6 mai 1722, 6 mars 1724, 19 janvier 1740. Archives nationales, O 63, p. 72; O 64, p. 44; O 66, p. 155; O 68, p. 114; O. 84, p. 21. Voici le texte de l'ordonnance du 13 mars 1719 : « Sa Majesté estant insformée que contre les dispositions de ses ordonnances les nouveaux convertis français viennent aux presches des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, a ordonné et ordonne que ceux de ses sujets qui y contreviendront soient arrêtés et conduits en prison, à tels jours et ainsi qu'il sera trouvé convenable. Mande sa Majesté au sieur de Machault, conseiller en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hostel et lieutenant général de police, de tenir la main à l'exécution du présent ordre. »

du matin, afin de partager le peuple et d'empêcher l'éclat. On y prie Dieu pour le Roi, et pour ceux qui sont à la tête du gouvernement, et pour la prospérité de la France[1].

Preuve évidente de l'injustice et de la vanité des persécutions religieuses; lorsque les lois combattent les croyances, la force des croyances est toujours victorieuse de la force des lois. Le gouvernement dut tolérer ce qu'il ne pouvait empêcher. A partir de 1766, Louis XV permit aux réformés français d'aller chaque dimanche au service divin de la chapelle de Hollande. Cependant il faisait surveiller ceux qui s'y rendaient, il les traitait en suspects, les plaçant pour ainsi dire sous la surveillance de la haute police. M. Bordier, dont nous déplorons tous la perte, avait découvert aux archives de la préfecture de police huit rapports rendant compte, en 1766, des assemblées de culte et fournissant la liste des Français qui ne craignaient pas d'étaler ainsi en plein jour leur attachement à une religion proscrite et persécutée[2].

IV

Voltaire, ce grand défenseur des faibles et des opprimés, avait pris en main la cause protestante; grâce à ses efforts, grâce aux généreuses démarches du ministre Malesherbes, de l'académicien Rulhières, du général Lafayette, grâce aussi à l'intervention du parlement de Paris et malgré l'hostilité persévérante du clergé, Louis XVI nous accordait enfin un état civil.

Les protestants de Paris pensèrent que cet édit de 1787 serait le prélude des mesures de justice et d'humanité réclamées depuis si longtemps. Ils s'empressèrent de mettre un pasteur à la tête de la communauté et choisirent Paul-Henri Marron, l'ancien chapelain de l'ambassade de Hollande.

Marron, qui était à Paris depuis le mois d'avril 1782, avait été mis en disgrâce pour avoir protesté contre l'envahissement des Provinces-Unies par une armée prussienne. Il accepta aussitôt les propositions qui lui étaient faites par la communauté protestante et témoigna à Rabaut-Saint-Étienne, le fils du grand pasteur du désert,

1. *Bulletin*, III, 601.
2. *Bulletin*, XXXV, p. 505.

toute sa reconnaissance pour la sollicitude avec laquelle il avait présidé aux premières réunions du comité de l'Église renaissante.

Pouvait-on se réunir et célébrer le culte en commun? Telle est la question que l'on soumit au gouvernement dans un long mémoire adressé à M. de Villedeul, ministre de la maison du roi, et dans lequel on faisait remarquer toute l'inconséquence d'un système qui aboutirait à rendre l'état civil à trois millions de sujets qui en étaient privés pour leur croyance et à leur ôter l'état religieux auquel ils avaient, malgré les plus effroyables supplices, sacrifié l'état civil. La logique perdit ses droits; le lieutenant de police refusa l'autorisation qu'on sollicitait, d'ouvrir un lieu de culte, et répondit « qu'il existait à Paris plusieurs hôtels d'ambassadeurs où les protestants avaient la faculté de s'assembler[1] ».

Une telle fin de non-recevoir était opposée par le gouvernement, quelques mois avant l'ouverture des états généraux. Cette assemblée devait changer l'ancien ordre de choses; les idées les plus libérales avaient été formulées dans les cahiers du tiers état, et ce troisième ordre de la nation, le plus important de tous, qui, la veille, était sous la tutelle de la noblesse et du clergé, allait devenir l'arbitre et le maître des destinées de la France.

Dès que les députés furent réunis à Versailles, sans même demander une autorisation formelle, la communauté protestante se procura un local et inaugura le culte en commun.

Elle savait qu'en face de ce mouvement bienfaisant qui avait entraîné toutes les provinces, le pouvoir royal n'oserait pas ordonner la fermeture de cette maison de prières.

Le 7 juin 1789, le pasteur Marron monta en chaire et annonça la parole du Christ dans une salle située rue Mondétour (aujourd'hui rue Turbigo), vis-à-vis la rue du Cygne, à côté de la grille du cloître Saint-Jacques. Ce local servait d'ordinaire à des repas de noces[2]; aussi, quelques fidèles, offusqués d'entendre chanter des psaumes dans un lieu où, la veille peut-être, on avait entonné des couplets bachiques, demandèrent qu'on fît choix d'un autre lieu de réunion.

Rabaut-Saint-Étienne fut consulté. Connaissant la haine que nombre de ses collègues à l'Assemblée nationale conservaient encore

1. Manuscrits. — *Collection Coquerel*, t. XXVI p. 167 et suivantes. — Bibliothèque du Protestantisme français.

2. Manuscrits. — *Collection Coquerel*, t. XXVI, p. 199.

contre les huguenots, il conseilla la prudence et adressa au pasteur Marron cette intéressante lettre que M. Charles Frossard conserve précieusement dans sa belle collection :

Ce n'a pas été sans un petit mouvement d'alarme que j'ai appris la pensée de quelques-uns de nos amis pour le choix d'un lieu convenable à notre Société. Celui auquel ils ont pensé est assurément très favorable; mais pour une espèce de début, il me paraît beaucoup trop apparent... Je pense d'ailleurs que les amis de Paris doivent, moins que les autres, se mettre en ostentation avant d'avoir obtenu ce que tous ensemble désirent. Ce serait fournir aux malveillants un prétexte d'accuser d'ambition la Société entière, et un moyen de porter dans l'Assemblée nationale de mauvaises impressions, dont les amis de Paris se ressentiraient les premiers. Je vous prie donc de faire qu'on renvoye cette idée à un autre temps[1].

Cependant, au mois de février 1790, le culte était célébré rue Dauphine, dans l'ancienne salle des Enfants d'Apollon, que Court de Gébelin avait transformée en musée.

Les autorités de Paris se montrant de plus en plus favorables aux opprimés de la veille, le consistoire prenait à bail l'ancienne église Saint-Louis, située dans la cour du Louvre, à la place occupée aujourd'hui par le pavillon Mollien. La dédicace solennelle de ce temple eut lieu le 22 mai 1791. Dans un beau mouvement d'éloquence, le pasteur Marron, faisant allusion à la mort récente de Mirabeau, s'exprima ainsi[2]:

Il est remarquable, ce lieu qui nous réunit sous les auspices du Très-Haut, sous la protection d'un gouvernement réparateur! Ah! si l'orateur, dont la patrie déplore la perte récente, dit un jour à cette tribune, qui s'enorgueillissait de son talent et où il tonnait contre l'intolérance[3] : *J'aperçois de cette tribune le balcon funeste d'où un roi, égaré par de perfides conseils, lançait le plomb meurtrier dans le sein de ses sujets, à cette place où je me vois élevé, suis-je moins en droit que lui de faire valoir cette considération? Quelle faible distance nous sépare encore ici de ce guichet fatal où, traîné par des barbares assassins, tu expiras sous leurs coups, ô toi, la première victime de cette nuit désastreuse, respectable Coligny, le plus brave et le plus infortuné des héros de ton siècle !*

1. Lettre de Rabaut-Saint-Étienne à Marron, du 14 octobre 1789.
2. *Almanach des Protestants* pour 1809, p. 255 à 261.
3. Voyez : Discours de Mirabeau à la séance de l'Assemblée nationale du 13 avril 1790.

A la veille de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de ce grand homme, nous ne pouvons résister au désir de rapprocher des paroles du pasteur Marron cette belle pensée de Montesquieu qui doit être gravée sur le socle de la statue :

« L'AMIRAL COLIGNY FUT ASSASSINÉ
N'AYANT DANS LE CŒUR QUE LA GLOIRE DE L'ÉTAT[1]. »

Ces temps heureux ne devaient pas être de longue durée. A la persécution royale devait bientôt succéder la persécution jacobine. La Commune de Paris interdisait le culte chrétien du dimanche et obligeait à célébrer les fêtes du *décadi*. Marron était dénoncé, arrêté, et allait comparaître devant le Tribunal révolutionnaire, quand Robespierre monta sur l'échafaud, condamné par ceux qui, la veille, étaient ses admirateurs et ses esclaves.

Vous connaissez, Messieurs, la suite des destinées de l'Église Réformée de Paris. Vous savez qu'en 1811, lors de l'agrandissement du Louvre, l'église Saint-Louis fut démolie et qu'on nous donna en échange l'*Oratoire* où nous célébrons aujourd'hui ce centenaire.

Je n'insisterai pas sur la période postérieure au Concordat. Je me bornerai à vous indiquer l'arrêté des consuls qui mit à la disposition des protestants réformés trois lieux de culte : Saint-Louis, Sainte-Marie, et Pentemont. Je signalerai aussi un exemple frappant des lenteurs de la procédure administrative : Pentemont est concédé en 1802, et c'est en 1846 seulement, au bout de quarante quatre ans, qu'on pouvait enfin y célébrer le culte, grâce à la haute et bienveillante intervention de M. Guizot.

Nous venons d'assister à la reconstitution de l'Église Réformée de Paris; elle célèbre d'abord son culte en secret, reçoit ensuite l'hospitalité des ambassades étrangères, profite enfin du grand mouvement libéral de 1789 pour réunir les membres de la communauté et reprendre peu à peu cette organisation que les persécutions les plus longues n'étaient pas parvenues à briser complètement.

Depuis le Concordat et les Articles organiques, elle est unie à l'État. Elle se fortifie et grandit. Elle a aujourd'hui dix-huit lieux de

1. *Œuvres complètes de Montesquieu.* Édition Didot, in-8°, 1862, p. 624. — Voyez *Bulletin*, XXXVIII, p. 55.

culte, à la tête desquels se trouvent douze pasteurs titulaires et dix pasteurs auxiliaires. Les œuvres de bienfaisance qu'elle a créées et qu'elle soutient sont innombrables, et provoquent l'admiration des catholiques eux-mêmes[1].

Quand, dans l'espace d'un siècle, une Église a parcouru une semblable carrière, elle a le droit d'être fière de l'humilité de ses débuts, et, regardant l'avenir avec confiance, elle peut dire, qu'avec l'aide de Dieu, elle accomplira encore de grandes choses.

ARMAND LODS.

DOCUMENTS

L'ABJURATION DE HENRI IV
ET LES ÉGLISES RÉFORMÉES

LETTRE DE THÉODORE DE BÈZE (22 AOUT 1593)

Nous avons jadis inséré dans ce *Bulletin* toute une série de documents relatifs à l'abjuration de Henri IV, et nous n'avions pas épuisé ce sujet d'importance si capitale dans notre histoire. (Voir notamment. I, 36, 41, 105, 155, 279, 448; II, 30, 115, 128, 137; V, 26, 28, 274, 282, 398; VII, 262. Voir aussi XIII, 70, et l'appendice de notre étude publiée en 1854 : *Henri IV et le ministre Daniel Chamier*.)

Voici une lettre de Théodore de Bèze à Constantin Fabricius, ministre de Nuremberg, qui se trouve à la Bibliothèque de Berne (Ms. 116, vol. 46, in-4°, p. 609). Elle est du 22 août 1593. Nous en avions cité quelques lignes qui nous avaient été communiquées par M. J. Bonnet (V, 30). Depuis, une copie complète en fut faite pour nous par M. Anquez, qui a attaché son nom à de si excellents travaux relatifs à nos annales. C'est une pièce bien intéressante et dont nous sommes heureux de placer le texte entier dans notre recueil Nous la faisons précéder d'une traduction littérale.

CHARLES READ.

1. Voyez : Maxime du Camp. La Charité à Paris : les Associations protestantes. (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin, 15 juillet 1887.)

Au fidèle serviteur de Jésus-Christ, maître Constantin Fabricius, ministre de la Parole de Dieu en l'Eglise de Nuremberg, notre honorable maître et ami.

Listortius nous est enfin revenu, chargé, non d'espèces sonnantes, mais de témoignages tout à fait sérieux et certains de la réelle bienveillance à notre égard de beaucoup de personnages considérables. Leurs prières, dérivant de l'amour fraternel et de notre commune foi en notre unique Sauveur, sont à bon droit d'un plus grand prix pour nous que tous les monceaux d'argent. — J'ai reçu toutes vos lettres, dont la dernière est du 6me de juillet. J'ai ainsi appris, entre autres choses, combien vous avez été secourable pour le jeune Daniel que je vous avais recommandé ! Je vous suis très reconnaissant de ce bon office ; nous espérons que ce garçon, à son tour, remplira consciencieusement ses promesses et les obligations qu'il a contractées. Ses parents sont d'humble condition, mais probes et honnêtes. Baron qui... (et au sujet duquel vous avez bien fait de m'avertir) a donné à ce jeune homme une très belle attestation de foi exacte, d'intégrité et d'assiduité, donnant même à entendre qu'il se séparait de lui à regret, ce que j'ai moi-même voulu expressément confirmer dans ma lettre à maître Antoine Dressalle, à qui je vous prie de réitérer vos propres recommandations. — Pour ce qui est de nos affaires, vous ne sentez que trop combien nous a émus profondément la chute si inattendue et si lamentable de ce Roi, duquel nous attendions de si grandes choses. Que dire ! Dieu a cru devoir frapper encore les Égyptiens de cette nouvelle plaie, contrairement à leur attente, afin d'éprouver les siens de plus en plus et de les passer au crible. Toujours est-il que l'on est convenu, de part et d'autre, d'une trêve de trois mois en France. Soit que cette trêve ne dure guère, soit qu'étant observée elle amène une paix quelconque, celui, dont aucuns jugent que les intentions sont tout autres que les actes, celui-là (Dieu l'ait à merci !) finira par récolter ce qu'il aura semé. Quant à nous, rien ne nous séparera de l'amour de notre Dieu et, à moins que le ciel et la terre ne viennent à se confondre, jamais ne pourra être ébranlé ce fondement divin qui a pour devise : *Dieu connaît ceux qui sont siens.* C'est là notre ferme et unique espérance au milieu de ces horribles tempêtes, auprès desquelles bien légères furent les épreuves que nous avions subies jusqu'à ce jour, et nous comptons que notre Dieu tout-puissant nous enverra la force que lui seul peut donner. Et vous, qui voyez de quels dangers nous sommes menacés de près, soyez d'autant plus pressants dans vos invocations en notre faveur auprès de ce Dieu, source de toute grandeur et de toute bonté. — Adieu, cher frère. De Genève, au mois d'août (1593).

Votre Besze.

Fido Jesu Christi servo Domino Constantino Fabricio, in Ecclesia Norimbergensi verbi divini ministro, domino et amico honorando.

Rediit tandem ad nos D. Listortius, non quidem nummis onustus, sed certissimis et gravissimis singularis plurimorum maximorum virorum in nos benevolentiæ testimoniis : quorum preces, a fraterna charitate et communi nostra in unicum illum Servatorem nostrum fide proficiscentes, pluris merito facimus quam omnes pecuniarum acervos. — Litteras autem tuas omnes, quarum postremæ sexta julii datæ sunt, accepi; ex quibus inter cætera cognovi quid præstiteris Danieli illi juveni, quem tibi commendaram. De quo etiam beneficio tibi gratiam habeo; futurum speramus ut ille vicissim pacta et conventa, bona fide præstet. Parentibus enim natus est tenuis quidem sortis, sed honestis et probis. Et Baro ille cui adhuc... (et de quo recte fecisti quod me admoniveris) præclarum huic juveni testimonium bonæ fidei, integritatis et diligentiæ reddidit, adeo ut eum non nisi pene invitus dimiserit: quod ego ipse illi Domino Antonio Dressalli, testatum meis ad eum litteris volui : cui velim ut juvenem magis ac magis commendes. — Ad res nostras quod attinet, satis intelligis quam graviter iste tam inexpectatus et tam gravis lapsus illius Regis commoverit, a quo summa omnia exspectabamus. Nempe sic Deo visum est Œgyptios hac præterea plaga ferire, quamvis contrarium existimantes, et suos magis ac magis explorare vel potius cribrare. Pactæ sunt interim utrinque trimestres in Gallia induciæ, quæ, sive mox irritæ fuerint, sive servatæ pacem aliquam gignant, ille vero, cujus utinam Deus misereatur, et quem non desunt qui existiment aliud meditari quam agat, id demum metet quod severit. Nihil autem nos separabit a Dei nostri dilectione; nisi cœlum terræ misceatur, perstabit immotum illud Dei fundamentum, habens hoc sigillum : *Novit Dominus qui sint sui.* Hæc unica nostra spes est et exspectatio adversus horrendas illas tempestates, præ quibus levia fuerunt quæ adhuc experti simus, nisi vere omnipotens ille Deus noster id nobis præstet, quod solus potest. Vos autem, quanto minus absumus a summis periculis, tanto ardentius Deum optimum maximum pro nobis ne desinite interpellare. Bene vale, mi frater. — Genevæ, Augusti [1593].

Tuus Beza.

LE MÉMOIRE PRÉSENTÉ EN 1689

PAR LE MARÉCHAL DE VAUBAN

ET SES EFFORTS RÉITÉRÉS

EN FAVEUR DES HUGUENOTS[1]

Justum ac tenacem propositi virum! — L'insuccès des démarches et représentations faites par Vauban en 1689, auprès de Louvois, et vainement renouvelées par lui en 1692, ne l'avait point encore découragé. Il ne consentait point à se tenir pour battu, tant

1. Voir ci-dessus, pages 190, 243.

il avait à cœur l'amour de son pays, l'amour de la justice. Le 5 mai 1693, le voici donc qui revient à la charge, rédigeant un nouveau Mémoire, ou ce qu'il appelle simplement une *Réflexion*, pour y reproduire une fois encore et renforcer celles qu'il avait déjà si éloquemment formulées.

Les premiers mots datent et motivent de façon précise ce nouvel effort : « *Il y a quatre ans et demi* que la guerre a commencé... (cette guerre qu'il avait tant souhaité d'arrêter à temps !) — Comment ne pas envisager au grand sérieux les maux qu'elle cause à la France, les risques effrayants qu'elle lui fait courir au milieu de l'Europe coalisée? Comment ne pas considérer les « empêchements à la paix » que le mal invétéré rend chaque jour plus redoutables? « Et l'on n'y fait pourtant pas la moindre attention! ou du moins ne s'en met-on point en peine! »

Un tel aveuglement confond Vauban. Il en est outré, stupéfait. Donc, il va derechef passer en revue successivement tous les cas graves, tous les périls qui menacent. Avec une entière liberté et hauteur d'esprit, il va examiner la ligne de conduite à tenir pour tâcher de « réparer le temps perdu ». C'est ici surtout que l'on sent de quel poids a pesé alors, dans la balance du monde, cet illustre « Mainteneur », Guillaume III, et de quelle souveraine prépondérance fut son rôle politique pour l'avenir des peuples!

Plus que jamais, la ferme conclusion de Vauban est *pour* « le rappel des Huguenots *à pur et à plein : pour* la réhabilitation de l'édit de Nantes en son entier ». C'est à ses yeux le moyen « le plus possible, le plus sûr, le plus *juste*, le plus *nécessaire* de tous et qui ne blessera la conscience, ni l'honneur du Roi », si l'on s'y prend bien et si l'on ne fait rien à demi. « Il faut, dit-il, rallier et rappeler ceux que les misères passées et les chagrins des conversions ont fait sortir du Royaume, et ménager ceux qui y restent, au lieu de les vexer et tourmenter, comme on a fait et comme on fait encore... »

Tel était, en effet, le dernier mot de la raison, de la sage politique et de l'humanité. Mais une fois encore on ne le voulut point entendre. C'en était donc fait, le sort en était jeté, l'inéluctable retour des choses d'ici-bas se trouvait dès lors fatalement ajourné... à CENT ANS!

Car ainsi s'entre-répondent, dans nos annales, les deux dates séculaires : **1689-1789.**

VI

RÉFLEXION

SUR LA GUERRE PRÉSENTE ET SUR LES NOUVEAUX CONVERTIS

Du 5 mai 1693.

Il y a quatre ans et demi que la guerre a commencé, et qu'elle se continue sanglante et cruelle, sans qu'il y ait encore paru la moindre disposition à la paix. Au contraire, il semble qu'elle soit plus allumée que jamais, et que, de part et d'autre, on ne songe qu'à la perpétuer. Cependant comme il ne se fait point de guerre qui ne présuppose une paix, il semble qu'on ne sçauroit mieux faire que d'en préparer tout doucement les matières, en prévenant à loisir et par soy-même les difficultés qui peuvent y apporter de l'empêchement, notamment quand on le peut sans blesser l'honneur ni la conscience, ainsi que nous espérons de faire voir par la suite de ce Mémoire.

De tous les obstacles qui pourront faire le plus d'empêchemens à la paix, l'affaire des conversions sera bien sûrement le plus considérable, et les Nouveaux Convertis en sont tellement persuadés et comptent si bien d'être compris dans la prochaine paix, que ceux qui avaient commencé de professer la Religion Catholique ne le font plus, dans l'espérance que le libre exercice de la Prétendue Réformée leur sera rendu. Cela est si général, dans tout le Royaume, qu'aucun d'eux n'en doute ni ne s'en cache; ce qui me paroist d'autant plus étonnant, qu'on n'y fait pas la moindre attention, ou que du moins on ne s'en met point en peine.

Il est d'ailleurs certain que tout ce qu'il y a de Protestants, Calvinistes ou Luthériens dans l'Europe, aiment le Prince d'Orange, qu'ils luy sont attachés de cœur et d'affection, et qu'ils le considèrent comme le véritable protecteur de leur Religion. Luy, de son côté, non moins ambitieux que fin et rusé politique, ne néglige rien pour les entretenir dans cette croyance, et il ne luy échappe pas une parole qui ne tende à cela, son intérêt particulier étant de se les conserver pour amis et d'être toujours bien avec eux; puisque c'est seulement par eux qu'il peut soutenir son usurpation, et que ce n'est que par eux qu'il s'y peut maintenir. C'est pourquoi on ne doit point attendre de luy qu'aucune considération l'éloigne ni le sépare jamais de leurs intérêts.

Que si quelqu'un ignore quel homme est le Prince d'Orange, il n'a qu'à lire les Mémoires du Chevalier Temple sur le traité de Nimègue, et il verra de quelle obstination il a esté, quand il s'est agi de céder la

moindre chose à la France. Ce que dessus bien considéré, il me semble qu'on peut établir, comme une vérité constante, que la paix ne se fera qu'en donnant la loi ou en la recevant, ou par une médiation, agréée des Puissances intéressées dans la guerre présente.

Si Dieu veut que l'on donne la loi, les conversions subsisteront sans difficulté, et ce ne sera pas une affaire que de les maintenir. Mais les apparences ne nous sont pas autrement[1] favorables, puisque les ennemis, d'ailleurs très unis, sont deux fois plus forts que nous, et que, par dessus cela, nous en avons de domestiques répandus dans tout le Royaume, qui ne disent mot et ne se déclarent pas, mais qui n'en sont pas moins dangereux. Ce sont les Nouveaux Convertis.

Si nous recevons la loi, soit en tout ou en partie, le Huguenotisme sera rétabli dans tout le Royaume, plus glorieux et triomphant que jamais, et beaucoup plus insolent.

Si, par une médiation, les médiateurs ne sont point catholiques, n'y ayant aucun Prince de cette religion qui ne soit de nos ennemis, directs ou indirects, suspects ou incompétents. Le Pape même n'en pourra pas être, parce que les Protestants n'en voudront point. Ce ne pourra donc être que les Rois du Nord, qui étant de la même religion, il est sûr que le huguenotisme sera rétably ou que la paix ne se fera point.

Ainsi, de trois moyens de faire la paix, le premier seul, qui ne nous promet rien, est contre eux, et les deux autres, qui leur sont très favorables, ont beaucoup d'apparences de succès. Cela est si clair qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir que, sans miracle, nous ne saurions avoir la paix que les Huguenots ne soient rétablis, soit par les conditions d'un traité ou volontairement.

Pour concevoir toute l'horreur d'un rétablissement forcé, tel que pourroit être celuy qui se feroit en vertu d'un traité de paix, il ne faut que donner un tant soit peu d'attention à ce qui suit.

1° Il est à présumer que, si le Prince d'Orange a un peu d'avantage dans le traité, [que] luy et tous ceux de son parti insisteront et tiendront ferme sur la réhabilitation de l'Édit de Nantes;

2° Que les Catholiques du même parti, qui ont tous intérêt à l'abaissement de la France, loing de s'y opposer, les aideront et se joindront même tacitement à eux pour cela;

1. Ce mot est remplacé par *assurément* dans la publication de M. Rochas d'Aiglun. (C. R.)

3° Qu'ils insisteront aussi sur le dédommagement et la restitution des biens confisqués sur les Huguenots;

4° Sur des places de sûreté pour eux;

5° Sur ce que la religion soit entièrement libre pour les Catholiques comme pour les Huguenots[1];

6° Sur ce que les charges et les emplois du Royaume soient, d'ici en avant, communs et conférés indifféremment aux Huguenots comme aux Catholiques; et c'est sur quoy il se tiendra ferme, d'autant plus que rien ne lui sauroit faire tant d'honneur dans le monde protestant que le soutien de ceux de sa Religion, qui l'élèvera au souverain degré de gloire parmi eux et achèvera de lui gagner les cœurs de tous ceux qui ne lui sont pas encore dévoués, parce que cette action le feroit passer à juste titre pour le restaurateur et le ferme appuy de sa Religion, qui, par ce moyen, égalerait ses forces à celles des Catholiques, et mesme les surpasseroit.

Les mauvais effets qui résulteroient contre nous, s'il falloit que les Huguenots fussent rétablis par l'autorité d'un traité de paix, seront : qu'ils ne regarderont plus nos Roys comme leurs Princes légitimes, mais comme des ennemis puissans et redoutables, qui auroient un intérêt très pressant à les opprimer. Pensée qui, loing de les maintenir dans l'affection et fidélité qu'ils leur doivent, ne leur inspireroit que de la crainte, et par conséquent de la haine et de l'horreur contre eux; ce qui leur feroit tourner le cœur et les yeux du côté de leur protecteur, et les éloigneroit pour jamais des devoirs et de la fidélité due à leur véritable souverain, qui est le Roy.

A l'égard de la Religion, si une fois elle était totalement libre, et qu'il fût permis aux Catholiques de se faire Huguenots, comme aux Huguenots de se faire Catholiques, et que les mêmes pussent parvenir à toutes les charges et dignités du Royaume comme les mêmes Catholiques, on pourroit dire celle-cy perdue (je veux dire la Religion Catholique); et, devant qu'il fût dix ans, la moitié du Royaume deviendroit Huguenot, et l'autre la suivroit bientôt. La raison de cela est que la R. P. R. flatte beaucoup plus les sens que la Catholique, et ne promet pas moins. Voilà donc des conséquences terribles, dont l'effet menace de la ruine totale du Royaume et de la Religion. Peut-on prévoir de tels malheurs, les voir venir et les toucher du doigt, sans en estre ému ? Nous sommes pourtant au fait, ou près d'y entrer. C'est pourquoy il n'y a point de temps à perdre pour y remédier, et on peut dire même qu'on n'en a que trop

1. Il y là une évidente interversion par inadvertence de l'auteur ou du copiste : pour les Huguenots comme pour les Catholiques. (C. R.)

perdu. Voyons donc, sur cela, ce qui pourroit flatter nos espérances et nous aider à sortir de ce mauvais pas.

Le premier de tous les moyens qui se présentent seroit qu'il plût à Dieu de nous ôter cet usurpateur qui fait aujourd'huy le scandale de la Chrétienté, cet ennemy juré de la France et de la Religion, qu'on peut dire le perturbateur général du repos public de toute l'Europe. Si cette tête étoit bas, tous les desseins des ennemis, aussy bien que les espérances des Huguenots, s'en iroient apparemment en fumée, et on seroit alors en état de soutenir les conversions, bien que je doute très fort qu'on le dût faire.

Le second moyen seroit que les Princes Catholiques présentement unis avec luy, piqués d'un véritable remords de conscience du hasard qu'il font courir à la Religion Catholique, et du mauvais exemple qu'ils donnent à leurs enfants, se séparassent de luy et fissent leur paix séparément.

Le troisième, que le Pape, qui a plus d'intérêt à la conservation de la Religion en France que le Roy même, usât de l'autorité spirituelle que Dieu luy a donnée sur les Princes Chrétiens pour obliger l'Empereur, le Roy d'Espagne et tous les Catholiques, à se séparer des Protestants, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques, qu'il feroit très bien d'employer en cette occasion. Mais ni le Pape ne le fera point, ni eux n'y déféreront pas, et l'intérêt temporel prévaudra sur celuy de la Religion comme il a toujours fait : ainsy, il n'en faut rien espérer.

Le quatrième seroit de diviser les Confédérés et les obliger à des paix séparées; mais c'est à quoy il y a peu d'apparence.

Le cinquième et plus sûr de tous, est le rappel des Huguenots, à pur et à plain, c'est-à-dire la réhabilitation de l'Édit de Nantes en son entier, avec la permission de rebâtir les temples, la restitution des biens, etc. Et tout cela, accompagné de bonnes paroles, pour achever de remettre le calme dans leurs esprits. Celuy-cy est le plus possible, et sans doute le plus sûr, le plus juste, et le plus nécessaire de tous, et qui ne blessera la conscience ny l'honneur du Roy, en s'y prenant de la sorte, et leur accordant de luy-même ce qu'ils pourraient raisonnablement espérer par l'intervention d'un traité de paix.

Il est très sûr :

1° Qu'ils ne remueront pas;

2° Qu'ils n'assisteront plus les ennemis;

3° Qu'ils prendront de bon cœur employ dans les troupes du Roy contre eux;

Et 4°, qu'ils ne s'aviseront jamais de demander à être compris dans un

traité de paix, qui, quelque favorable qu'il leur pût être, seroit la cause de leur ruine, attendu qu'ils mettroient le Roy dans la nécessité de les considérer comme des sujets à demy révoltés, soustraits à son obéissance et séparés de sa communion, qui ne mériteroient plus d'être autrement considérés que comme des rebelles, à la ruine desquels luy et tout son Royaume seroient d'autant plus intéressés que la tolérance de cette séparation formeroit, avant qu'il fût peu, un schisme d'État très dangereux dans le Royaume, qui, tost ou tard, en causeroit la ruine; et les Huguenots d'eux-mêmes se garderoient bien de vouloir y être compris, par l'appréhension des mauvaises suites à quoy ce traité les exposerait, sitost que le Roy auroit mis ordre à ses affaires.

Le sixième moyen de se garantir des maux dont nous sommes menacés, seroit de les tous chasser hors du Royaume. Mais l'État seroit dépeuplé, et, en le dépeuplant, on peupleroit ceux de ses ennemis de ce que nous avons de meilleur : qui seroit une politique pernicieuse, et si injuste qu'elle ne se pourroit pas soutenir.

Le septième seroit de les tous exterminer, depuis le premier jusqu'au dernier. Mais, outre les difficultés qui se trouveroient dans l'exécution, cette action, qui seroit exécrable devant Dieu et devant les hommes, ne seroit bonne qu'à nous affaiblir beaucoup plus que nous ne sommes, et à nous rendre pour jamais odieux, chez nous et chez tous nos voisins. Le succès de la journée de la Saint-Barthélemy, qui fit beaucoup plus de Huguenots qu'elle n'en défit, doit nous apprendre, une bonne fois pour toutes, que la religion se persuade et ne se commande pas [1]. Aussi ces deux moyens ne sont ici proposés que pour les détester, et non pour les suivre.

Au surplus, le Roy et ses Ministres ne sçauroient trop se représenter que la grandeur des Roys se mesure par le nombre des sujets. La marque évidente de cette vérité est que, où il n'y a point de sujets, il n'y a ni Princes, ni États, ni domination quelconque. Il faut dire conséquemment que, là où il y peu de sujets, il y a peu de puissance et de grandeur, et que, là où il y en a beaucoup, il arrive tout le contraire, spécialement quand ils sont unis. *D'où je conclud* que c'est bien moins par l'estendue des Estats et par le revenu des Rois qu'il font juger de leur grandeur,

1. Châteaubriand, qui ne connaissait point ce Mémoire, s'est pleinement rencontré ici avec Vauban; « Cette exécrable journée (de la Saint Barthélemy) ne fit que des martyrs; elle donna aux idées philosophiques un avantage qu'elles ne perdirent plus sur les idées religieuses, et, en rendant les catholiques odieux, elle augmenta la force des Protestants. » (*Analyse rais. de l'Hist. de Fr.*) — Il en fut exactement de même de la révocation de l'Edit de Nantes. (C. R.)

que par le grand nombre de sujets, unis et bien affectionnés [1]. Tel est le grand et très noble Royaume de France, le mieux situé de l'univers, eu égard à tout ce que l'on voudra. Il est rempli d'un peuple très nombreux, uni sous un même Roy. Il est naturellement belliqueux et capable de tous les arts et disciplines, très obéissant et aimant ses Roys jusqu'à prodiguer libéralement leurs [2] vies et leurs biens pour eux. Il est d'ailleurs très fertile et abondant en tout ce qui peut être nécessaire à la vie. C'est enfin le plus beau royaume du monde, et rempli des meilleurs sujets. Il faut donc les considérer, et, en toutes manières, rallier et rappeler ceux que les misères passées et les chagrins des conversions ont fait sortir du Royaume, et ménager ceux qui y restent, au lieu de les vexer et tourmenter, comme on a fait et comme on fait encore en plusieurs provinces.

Voilà un moyen certain pour lever une des plus grandes difficultés de la paix. Il ne tiendra qu'à SA MAJESTÉ de la mettre en œuvre, ce que je ne doute pas qu'elle ne fît, si elle étoit informée à fond de son importance. Je sçay qu'il y en a encore d'autres, mais elles ne sont ni de cette conséquence, ni à beaucoup près si pressées. C'est pourquoi nous aurons le temps d'y faire d'autres réflexions.

Cette *Réflexion sur la guerre présente et sur les Nouveaux Convertis* fut naguère comprise dans un intéressant travail bibliographique sur Vauban, qu'a publié un officier du génie, M. de Rochas d'Aiglun, dans le *Journal des Économistes* (juin 1882). Mais il s'y trouve plusieurs inexactitudes, et toute une phrase y a été omise. La copie très fidèle qu'on va lire fut faite par nous, en 1855, sur le tome Ier des *Oisivetés* que possédait alors la veuve du général de Valazé.

Le colonel Augoyat a également connu et utilisé le même volume, dans sa publication de 1842; mais il ne crut pas devoir y insérer ce dernier Mémoire du 5 mai 1693; il a même commis, à ce propos, l'étrange erreur de dire (en note, t. I, p. 19) « qu'il n'appartenait pas au tome Ier des *Oisivetés*. » Ce Mémoire en occupe pourtant les pages 80 à 96.

Comme les cinq pièces qui ont précédé, il n'a donc été tardivement imprimé qu'une seule et unique fois, et non sans défectuosités, lesquelles se trouvent ici corrigées.

1. Cette phrase a été mise dans la copie qu'a publié M. de Rochas d'Aiglun. (C. R.)

2. *Sic* dans le Ms., par inadvertance, au lieu de *ses*. (C. R.)

Il importait de faire sortir de semblables documents des recueils spéciaux (militaires ou économiques), où ils étaient comme enfouis, et de les mettre à la portée de tous, ainsi que nous le faisons ici aujourd'hui, après en avoir eu depuis bien des années la ferme intention. Notre dossier n'a fait, du reste, que beaucoup gagner à cette attente, à cette gestation prolongée, — pareille besogne n'allant jamais sans méditation, sans « patience et longueur de temps ».

Sur Vauban, sur ses travaux, sur son caractère, il nous reste encore quelque chose à dire, et qui ne laissera pas d'intéresser nos lecteurs.

CHARLES READ.

(A suivre).

MÉLANGES

LE PROTESTANTISME FRANÇAIS AU XVI[e] SIÈCLE

DANS LES UNIVERSITÉS D'ORLÉANS, DE BOURGES ET DE TOULOUSE[1]

II

L'université de Bourges, placée dans la capitale du Berry, à 25 ou 30 lieues au sud de celle d'Orléans, n'était pas moins bien disposée que celle-ci à accueillir avec faveur la réformation religieuse. Fondée par Louis XI en 1443, malgré l'opposition acharnée du parlement et de l'université de Paris, qui voyait en elle une rivale, elle gardait vis-à-vis de ces deux puissances une attitude méfiante, pour ne pas dire hostile. Ce qui augmentait encore cette jalousie de Paris contre l'université de Bourges, c'est qu'entre les facultés des arts, de théologie, de droit canon, le Pape Paul III avait concédé à cette dernière le privilège d'enseigner le droit civil, qui était toujours refusé à Paris. D'ailleurs, chose remarquable, d'après les statuts de fondation, les moines étaient exclus du corps des « maîtres et des écoliers. »

Les écoliers, moins nombreux qu'à Orléans, se groupaient en quatre nations : française, berrichonne, aquitaine, picarde, à la-

1. Voy. le *Bull.* du 15 février dernier, p. 86.

quelle vint s'ajouter une cinquième: la germanique, et s'y livraient aussi à des exercices physiques, en manière de récréation, comme on le voit par ces vers de Barthélemy Aneau :

Forsitan est vulgo « pratum fiscale » vocatum
A cœna præbens studiorum æstate levamen:
Quique in eo fiunt possem describere ludos
Pentatlicos, choreas...

Il paraît qu'au début du XVIe siècle, des symptômes de déclin apparurent : le nombre des écoliers diminuait d'année en année, les maîtres se montraient plus empressés à partager les bénéfices résultant des droits d'examen qu'à perfectionner leur enseignement. Les magistrats de Bourges, inquiets de cette situation, résolurent d'augmenter les appointements des maîtres, afin de pouvoir appeler des professeurs célèbres par leur savoir et s'assurèrent pour six ans le concours de Jean Garnier, imprimeur à Paris. Ils furent puissamment secondés par Marguerite, sœur de François Ier, alors duchesse de Berry.

Ce fut grâce à la médiation de cette princesse, amie des lettres, que la faculté de droit recruta des maîtres tels que François Chambard et Nicolas Bohier, Bertrand de l'Abbaye et Pierre Rebuffi et, le plus illustre de tous, Alciat.

André Alciati, né à Milan en 1492, élève des universités de Pavie et de Bologne, avait déjà professé le droit avec éclat à Avignon. « Il était, écrit Th. de Bèze, estimé le plus docte et éloquent jurisconsulte de son temps. » En effet, il avait renouvelé cette science en étudiant les lois, non plus seulement dans leur texte, mais dans leurs origines et leurs rapports avec les mœurs et la littérature des divers pays où elles étaient nées. En d'autres termes, il créa la philosophie du droit.

Le savoir d'Alciat était universel : le jurisconsulte, chez lui, était doublé d'un lettré et d'un moraliste. Il a laissé un « Commentaire de Tacite » qui témoigne de ses vues profondes sur l'histoire et un livre des « *Emblèmes* » illustré de gravures, curieux traité de morale sous forme de symboles et dictons populaires. Comme Erasme et la plupart des humanistes de son temps, Alciat éprouvait de l'aversion pour les moines ignorants et les théologiens arriérés dans leur scolastique et salua avec sympathie les premières tentatives de

réforme de la théologie. On raconte qu'en lisant l' « Apologie de Mélanchton pour Luther contre le décret furieux des théologastres de Paris » (1527), il versa des larmes de joie et compara cette satire aux plus fines comédies d'Aristophane.

Alciat inaugura son enseignement à Bourges en avril 1529 et il s'établit bientôt entre lui et Pierre de l'Estoile, qui professait à Orléans à la même époque, une divergence de méthode et une émulation d'influence, qui donna lieu à quelques controverses entre leurs disciples, mais qui accrut encore la gloire des deux maîtres.

Alciat professa jusqu'à l'année 1533.

Ce fut lui qui par l'éclat de son enseignement fonda la renommée de l'université de Bourges : celle-ci, pendant tout le milieu du XVIe siècle, passait pour avoir la première école de droit de toute la France.

Alciat compta parmi ses disciples : Calvin, Daniel, Claude des Fosses, Jacques Canaye avocat au parlement de Paris. Ses successeurs soutinrent la réputation de la faculté et ont été célébrés par un de leurs élèves, B. Aneau, dans son poëme[1] :

Nam sua sæcula sunt doctum mirata BARONEM...
Uno pro capite abcisso sunt quatuor orta
Primum DUARENUS *et alter.*
BALDI *nomen habet qui majus nomine magno*
... Muneris accedit consors DONELLUS *honesti*
Nobilis a patria Cabilonis origine : verum
Nobilior propria virtute, scientia et arte..,
Hos tres BUGERIUS *sequitur fere passibus equis.*

De ces cinq maîtres, trois inclinèrent à la Réformation et deux l'embrassèrent ouvertement.

François le Douarein, de Saint-Brieuc (Duarenus), écrivit un traité « *De beneficiis* » où il flagellait et raillait si vivement les ecclésiastiques qui cumulaient les bénéfices que l'ouvrage fut mis à l'index; son disciple Doneau exerça une réelle influence sur ses idées religieuses, mais ne réussit pas à obtenir de lui qu'il se prononçât ouvertement pour l'Évangile. Ce manque de courage moral pesa sur sa conscience comme un remords, et, à son lit de mort,

1. *Jurisprudentia a primo et divino suo ortu, ad nobilem Biturigum Academiam deducta.* Lugduni, *MDLIII.* In-4. illustré.

25 juillet 1559, il demanda pardon à Dieu de n'avoir pas écouté avec plus de docilité les exhortations de son jeune ami.

François Baudouin (Balduinus), né à Arras en 1520, avait fait de brillantes études à Louvain, où il conquit le grade de « licencié-ès-loix ». Converti à la doctrine réformée par un « certain personnage » qui prêchait secrètement l'Évangile à Arras, il avait été condamné par contumace au bannissement et vu ses biens confisqués.

Ses voyages en Alsace et en Suisse le mirent en relations avec Bucer et avec Calvin, qui lui inspirait une telle admiration que, dans ses lettres d'alors (1543-47) il l'appelait « mon père ». La publication d'un commentaire sur les « *Institutes* » puis d'un autre sur les « *Novelles* » de Justinien le désigna à la faveur du chancelier Michel de l'Hôpital et aux suffrages des professeurs de Bourges, pour la chaire de droit romain, que Duaren avait laissé vacante en se rendant à Paris. Baudouin l'occupa pendant sept années avec succès (1548-55) ; malheureusement, il manquait de courage moral et crut pouvoir se conformer aux pratiques de la religion catholique, à laquelle il ne croyait plus.

Son illustre successeur, Cujas, ne fut pas non plus exempt de cette pusillanimité, qui leur valut de la part de Calvin l'épithète de « Nicodémites ». Jacques Cujas était né à Toulouse (1522) où il fit ses études de droit et prit ses premiers grades. Rebuté par l'échec qu'il avait essuyé dans ses démarches pour obtenir une chaire de droit dans sa ville natale, il alla enseigner à Cahors et fut bientôt appelé à Bourges, où il professa à trois reprises différentes : de 1555 à 1557, de 1559 à 1566 et de 1575 à 1588. Inférieur à ses prédécesseurs Alciat et Baudouin par le talent d'élocution, Cujas l'emportait de beaucoup sur eux par la profondeur de son exégèse et la lucidité de son exposition ; il mérita, par ses savantes analyses des éléments des recueils législatifs de Justinien, le titre de « premier interprète du droit romain en Europe. »

Quant à sa religion, elle est beaucoup moins évidente et un de ses historiens a dit d'elle avec raison « qu'elle est un problème, car il la voilait prudemment, évitant toute controverse ou question sur des sujets religieux ».

Néanmoins, jusqu'à la Saint-Barthélemy, il ne craignit pas de donner des marques d'adhésion à la réformation évangélique, dont

nous pouvons fournir quelques preuves. D'abord il fit supprimer une inscription de l'église Saint-Étienne, qui promettait l'entrée du paradis, moyennant un certain prix d'argent. Quelque temps après, il écrivait à M. d'Orsanne, lieutenant-général du roi à Issoudun une lettre où nous relevons ces lignes :

M. Perrot pourra vous dire de quelle sorte je suis attaché à mon étude... Sans cela je vous assure que je lui eusse tenu compagnie, tant pour vous voir que pour ouyr *os illud probum pietatis plenissimum* de M. de Passy, qui *nunc solus tota Gallia celebratur, cui si parem vel adsimilem hic haberemus, melius nobiscum ageretur.*

Or, ce M. de Passy n'était autre que Jacques Spifame, ancien évêque de Nevers, converti au protestantisme, et qui exerçait alors les fonctions de pasteur à Issoudun. Il vint à Pâques 1562 distribuer la sainte-cène, à Bourges, dans la grand'salle du palais ducal ; et il est très probable que Cujas y assista.

Dix ans après, terrifié par les massacres de la Saint-Barthélemy, notre prudent jurisconsulte fit profession extérieure de catholiscisme, mais il conserva au fond du cœur des sentiments protestants, ce dont fait foi son testament, rédigé le jour même de sa mort (4 octobre 1590) :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,

Je, Jacques de Cujas, ai écrit ce testament qui s'ensuit ; et veux qu'il ne soit vu de personne que de ma femme et de son père, et après mon trépas. Je veux être inhumé en la paroisse, sans que l'on fasse ny qu'il y ait aucun convoi, ny autre que le curé et le porte-croix... Que l'on ne vende nul de mes livres à Jésuites, et qu'on prenne garde à ceux à qui on les vendra, qu'ils ne s'interposent pour lesdits Jésuites.

Passez cette vie en paix, louons et craignons Dieu sans cesse. Ne faites mal à nul, faites bien à tous sans distinction de persones. Fuyez l'Antechrist et les inventions et suppôts d'iceluy, qui, sous le nom d'Eglise, gourmandent, brigandent, corrompent et persécutent la vraie Église, de laquelle la pierre fondamentale est Jésus-Christ seul, notre Sauveur et Seigneur Dieu, et suivez sa sainte parole de point en point, sans y rien ajouter, ny diminuer.

Dieu soit avec vous et vous conduise après cette vie temporelle à l'éternelle par sa sainte grâce, comme je le supplie, au nom de Jésus son Fils, notre Sauveur, bientôt me faire jouir d'icelle, prenant garde à ses miséricordes, et non à mes mérites. Ainsi soit-il.

Hugues Doneau, qui succéda à la chaire de Douarein (1559-1572), montra plus de courage sinon plus de talent que Cujas et Douarein, son maître. Né à Chalon-sur-Saône (1527), *nobilis a patria Cabilonis origine* », était encore plus noble, comme le disent avec raison les vers d'Aneau, par ses propres qualités, sa science et son talent. Il avait commencé ses études de droit à Toulouse avec des maîtres tels que J. de Coras et Arnauld du Ferrier. Attiré à Bourges par la réputation de Baron et de Douarein, il s'attacha à ce dernier et obtint le grade de docteur en juillet 1551. Il enseigna d'abord à Orléans; mais à la mort de son maître Douarein, fut appelé par la Faculté de Bourges à lui succéder et professa dans cette dernière université jusqu'à la Saint-Barthélemy (1559-1572). Il savait donner du charme à l'exposition des matières les plus arides et mérita d'être appelé « le plus lettré des jurisconsultes. »

Converti de bonne heure à la doctrine réformée par une sœur aînée, ardente huguenote, il professait ouvertement ses croyances. A la nouvelle des massacres du 24 août 1572 à Paris, tandis que son collègue Bougier abjurait, Doneau quitta Bourges, pour garder sa foi avec la vie. Il réussit à s'échapper, grâce à un déguisement et à l'escorte que lui firent quelques gentilshommes de la nation germanique.

Mentionnons encore Antoine Lecomte (de Nevers), proche parent de Calvin, qui, en 1558, fut nommé à la chaire de droit canon; Nicolas Cisner (de Heidelberg), qui amena avec lui un certain nombre d'étudiants protestants, et François Hotman qui enseigna le droit depuis 1566, et clot la série des protestants qui ont illustré la Faculté de droit de Bourges. A partir de 1600, un édit royal interdit d'évoquer des huguenots aux chaires de cette université.

Outre ces chaires de droit civil, il y en avait deux consacrées à l'enseignement du droit canon, et qui avaient pour titulaires, au temps d'Aneau, L'Evescat (Episcopius) et Rabi.

Ceci nous conduit à parler de la Faculté de théologie. Contrairement au statut primitif, les chaires étaient presque toutes occupées par des religieux. Néanmoins, la Faculté subit l'influence des idées réformatrices. Bèze nous en fournit une preuve remarquable, lorsqu'il rapporte qu'un certain « Michel Simon, bon et ancien docteur, rembarra en dispute publique un cordelier qui avait eu l'effronterie de maintenir que l'homme peut être sauvé par ses seules facultés

naturelles et fit adopter ce règlement qu'il n'était permis d'y proposer aucun argument que du pur texte de la Sainte-Écriture ». Les prédications de Jean Chaponneau, à l'abbaye Saint-Ambroise, et de Jean Michel, de l'ordre de Saint-Michel, s'inspiraient du même esprit vraiment évangélique, mais sont sans doute postérieures (et non pas antérieures) au séjour de Calvin à Bourges.

Ce fut vraisemblablement la migration de Wolmar (fin 1530 à 1531) d'Orléans à Bourges, qui attira Calvin dans cette dernière ville et le mit en contact avec la Faculté des Arts.

A Bourges comme à Orléans, Wolmar forma des humanistes, qui lui firent honneur par leurs travaux et dont plusieurs suivirent son penchant pour les doctrines évangéliques. Parmi ceux qui restèrent catholiques, il faut ranger Jacques Amyot, le traducteur de Plutarque et Jacques Canaye, le réformateur de la « Coutume de Paris ». Au nombre de ses disciples protestants sont B. Aneau, Robert Olivetan, Jean Calvin, Théod. de Bèze. Si Calvin dut à son cousin Olivetan la première semence de la foi réformée, ce fut sans contredit Wolmar qui l'encouragea à laisser de côté le droit pour les études théologiques. Théod. de Bèze et Florimond de Rémond sont d'accord sur ce point. « Wolmar, dit ce dernier, conseilla à Calvin de se jeter à la théologie, maîtresse science de toutes les sciences et de laisser le code de Justinien pour prendre l'évangile de Jésus-Christ ». Les maîtres ès arts professaient chez eux, ce qui les rendait suspects de propager les hérésies de Luther. Aussi voyons-nous plusieurs bourgeois adresser au recteur la requête suivante (1556) : « Davantage n'y aurait rien plus pernicieux vu le temps où nous sommes, à cause des fausses doctrines, que permettre lectures en chambres et maisons privées. Faut qu'elles soient faites ès lieux publics. »

On aura pu juger, par ce bref aperçu, de la situation de l'Université de Bourges dans le deuxième tiers du XVIe siècle, de l'influence considérable que le protestantisme y exerçait ; les maîtres les plus éminents de la Faculté de droit et de la Faculté des Arts avaient adhéré en public ou en secret à la Réformation et la Faculté de théologie elle-même, par l'organe de Michel Simon, avait adopté le principe protestant de l'autorité suprême de la sainte Écriture en matière de controverse. Et, naturellement, un grand nombre d'étudiants suivirent le penchant de leurs maîtres, à l'instar de Calvin, d'Aneau et Théod. de Bèze.

Ces tendances notoirement protestantes de beaucoup de maîtres et écoliers de l'Université secondèrent les efforts qui étaient faits d'autre part pour la réformation de l'église et contribuèrent à la fondation de l'église réformée de Bourges.

Là encore nous retrouvons l'initiative de la pieuse Marguerite de Valois. Ce fut son aumônier, M. Michel (d'Arande), qui eut l'honneur de prêcher, le premier, l'Évangile du salut gratuit à Bourges. Et (nov. 1523 à févr. 1524), il le fit avec une telle hardiesse, que le 22 février l'archevêque de Bourges, François de Rueil, lui interdit la chaire de Saint-Étienne, sous peine de prison perpétuelle et de sentence d'excommunication contre tous ses auditeurs [1].

En vain, la bonne duchesse écrivit de Blois au Chapitre (11 février), lui mandant son étonnement d'une telle interdiction, et lui déclarant que « M. Michel avait plusieurs fois prêché l'Évangile devant le Roy, Madame et toute la compagnie à leur édification. » En vain fit-elle intercéder Briçonnet en sa faveur, l'interdiction fut maintenue.

Six ans plus tard environ, l'œuvre d'évangélisation fut reprise par Calvin, qu'avaient attiré à Bourges les leçons d'Alciat et de Wolmar (1530-1532). En effet, au témoignage d'un ancien chroniqueur du Berry, il aurait enseigné la rhétorique aux jeunes Augustins de Bourges, dont plusieurs, quelques années après, prêchèrent ouvertement la Réforme, et il demeurait à Lignères, bourgade à 8 lieues au S.-O. de Bourges, dont les habitants, un siècle et demi après, étaient encore presque tous calvinistes [2]. Théodore de Bèze complète ces informations en nous disant « que Calvin fit plusieurs sermons dehors, en quelques châteaux et bourgades, où il était appelé, notamment à Lignères, étant reçu et ouï très volontiers du Seigneur et de la Dame du lieu ». C'est de Meillant [3], autre localité du Berry, qu'est datée la plus ancienne lettre connue du célèbre réformateur. Elle est adressée à son ami d'Orléans, François Daniel.

Après Michel d'Arande et Calvin, vinrent Chaponneau, Jean Michel, bénédictin, tous deux docteurs en théologie, Jean de Bosco, jacobin, et les augustins Marlorat, J. de L'Espine, Richard Vauville, et Jean

1. Herminjard. *Correspondance des Réformateurs.* Lettre de Marguerite à Briçonnet (t. I, n° 90).

2. Catherinot : *Le Calvinisme en Berry.* Bourges, 1654. Le cimetière protestant se trouvait derrière la maison occupée par Calvin, rue Mirebeau.

3. *Opera Calvini.* Lettre n° 1.

Loquet, dont plusieurs devinrent de bons pasteurs; enfin Jean Bournonville, prieur de l'abbaye de Saint-Ambroise, à laquelle appartenait Chaponneau. Signalons en particulier Jean Michel, d'abord pour le distinguer de Michel d'Arande avec lequel il a été parfois confondu, et parce qu'il fut l'un des premiers martyrs de l'Évangile restauré en Berry. Une première fois, en février 1536, il dut faire amende honorable devant le portail de Saint-Étienne, un de ses livres fut brûlé et il se vit interdire à perpétuité la célébration de la messe et la prédication. Il n'en continua pas avec moins de zèle à évangéliser les campagnes et ayant été arrêté quelques années après, fut dégradé et brûlé vif devant la grosse Tour, hors la porte de Bourbon (1539). Les martyres d'un écolier en 1547 et d'un pauvre colporteur (1550) ne réussirent pas à étouffer la Réforme évangélique, mais déterminèrent un courant d'émigration vers la Suisse. C'est alors que les frères Léon et Germain Colladon, avocats éminents de Bourges, émigrèrent à Genève avec toute leur famille (août 1550). Mais la semence de la doctrine évangélique déposée par ces professeurs protestants et par ces courageux missionnaires était tombée en bonne terre. En 1556, trente ans environ après les prédications d'Arande, l'Église réformée de Bourges était « dressée » avec son consistoire par les soins de Simon Brossier, ministre formé à Genève. Ce pasteur de Bourges devait plus tard sceller de son sang le témoignage fidèle rendu à Jésus-Christ.

G. Bonet-Maury.

SÉANCES DU COMITÉ

28 *mai* 1889.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. G. Bonet-Maury, F. Buisson, comte Delaborde, O. Douen, Ch. Frossard, J. Gaufrès, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Frossard rappelle deux **communications** qui n'y ont pas été insérées. La première est relative à un *Sermon prononcé de nuit, au désert dans le bas-Languedoc*, et publié dans le *Bulletin* (t. XIV, 1865, p. 29). M. Frossard possède l'original manuscrit de ce sermon et croit, avec M. Douen, qu'il est de la main de *Claude Brousson*. — La seconde consiste dans quelques fragments d'inscriptions relevés par feu M. Émilien Frossard sur les murs des prisons du palais des papes à Avignon :

Bienheureux sont ceux qui sont persécutés... an dieu; — Bienheureux est lome... qui ne chemine... conseil des méchant; — Si male locutus

cum testimonium... ibide malos autem bene quid maecedis; — Beatus vir qui implevit desiderium suum ex ipsis non confun... tur inimicis suis in porta; — Dieu aie pitié de nous, face reluire sa face sur nous; — Vigilate, orate ut non ineretis in tentationem, ANRIOLE. — Quelques-unes de ces inscriptions n'émaneraient-elles pas d'hérétiques incarcérés pour leur foi?

Bulletin. — Parmi les manuscrits présentés pour l'insertion, M. Weiss signale, de M. Alfred Cartier, un article sur *Le libraire Jean Morin et le Cymbalum mundi de Bonaventure des Périers;* et, de M. Louis Farges, un document qui complétera ceux déjà publiés dans notre recueil : *Onze lettres inédites de Louise de Coligny.*

Le Comité s'occupe ensuite de l'Exposition de la Société, parfaitement installée maintenant dans la salle des *Sociétés savantes* (Pavillon des Arts libéraux, 1er étage, section VIII), et de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle du 7 juin.

Bibliothèque. — Elle s'est surtout accrue d'un don important de Mme la baronne de Neuflize : *La Bible* (marque de l'épée), Pierre Sorel, 1555; — *Responce aux calomnies d'un certain ministre soy disant Robert Masson, par Jean Robert docteur d'Orléans,* Paris 1569; — *Pro Io. Monlucio episcopo Diensi praescriptio adversus libellum quendam nuper editum Zachariæ Furnesteri subdititio nomine,* Lugduni 1575; — *Catechismus latino-gallicus, Le Catéchisme latin-françois,* etc., N. Barbier et Th. Courteau, 1561; — *De collegio et universitate nemausensi,* Gryphius, 1540; — *Exhortation d'un des pasteurs de la France à son troupeau,* 1561; — *Avertissement charitable à ceux qui composoient autrefois les Églises de Poitou et qui gémissent maintenant dans l'oppression,* Cologne 1686.

CHRONIQUE

Le Protestantisme dans le pays de Montbéliard, par l'abbé Tournier, curé d'Athesans [1].

Dans le prospectus où il annonçait la publication de cet ouvrage, M. l'abbé Tournier s'exprimait ainsi : « Il y a longtemps que les amis de notre histoire provinciale désirent une histoire vraie, exacte et détaillée, de l'introduction du protestantisme en Franche-Comté. »

C'est cette histoire que M. l'abbé prétend avoir écrite. « Son travail, dit-il encore, n'est ni une protestation, ni une œuvre polémique ou déclamatoire. C'est l'histoire froide et impartiale d'une lutte qui, pour avoir été obscure, ne fut ni sans mérite, ni sans gloire. La violence, l'exil, la confiscation et d'innombrables amendes furent les armes employées pour introduire la religion nouvelle et pour la maintenir. — Des hommes, des princes avides du bien d'autrui, courbés sous le joug de passions violentes et souvent ignobles, s'attachèrent aux doctrines de Luther, parce que le moine saxon leur permettait de piller les églises, les monastères, de chasser les religieux, les prêtres, et de remplacer ces derniers par des

1. Besançon, imprimerie Jacquin, 1889, 1 vol. in-8o de 445 pages.

cafards[1] de toutes nuances, disposés à faire l'apologie de la conduite de leurs seigneurs. »

Ainsi, de l'avis de l'auteur, le protestantisme n'aurait dû son introduction au pays de Montbéliard qu'à la seule volonté des princes, et il ne s'y serait maintenu que grâce à cette même volonté. Telles sont les deux thèses qui résument l'ouvrage tout entier.

Le souci de la vérité historique nous oblige à protester contre cette double assertion.

Si Farel vint en 1524 prêcher la Réforme à Montbéliard, ce fut, comme il le dit lui-même dans la préface de son *Sommaire*, « étant requis et demandé du peuple, et du consentement du prince qui avait connaissance de l'Évangile ». Et si, quelques années plus tard, Toussain, l'ami de Farel, vint continuer l'œuvre de celui-ci, c'est que les sentiments du peuple de Montbéliard n'avaient pas changé à l'égard de la personne des réformateurs et des doctrines qu'ils enseignaient. Ce peuple « avait une soif étonnante de la gloire de Jésus-Christ[2] ». D'ailleurs, (et ce fait à lui seul renverse la première thèse) quel avantage matériel les princes retirèrent-ils de la suppression du culte catholique dans leurs États? Aucun. S'emparèrent-ils des biens du clergé pour les réunir à leur domaine particulier? Nullement. Les biens du clergé catholique, gérés par les recettes ecclésiastiques distinctes des recettes du domaine, eurent constamment pour unique destination de servir à l'entretien du culte protestant et de ses ministres.

Une fois introduit dans le pays dont il devint, nous ne faisons aucune difficulté de le reconnaître, la religion officielle, le protestantisme y subsista et s'y maintint, non en vertu des ordonnances du souverain, mais parce qu'il répondait aux besoins religieux des habitants. Un fait entre bien d'autres le prouverait à l'évidence à tout esprit non prévenu. Lorsque, sur la fin du XVIIe siècle, Louis XIV se fut emparé de la souveraineté des quatre seigneuries adjointes au comté de Montbéliard proprement dit, lorsque des missionnaires furent envoyés dans les campagnes pour en ramener les populations au catholicisme, lorsque des curés furent établis par la force en différents lieux pour des paroissiens catholiques qui n'y existaient pas et devaient y être amenés du dehors, lorsque des avantages de toute nature furent promis à ceux des habitants qui se convertiraient à la religion du grand Roi, — les populations des terres d'Héricourt, Blamont, Clémont et Châtelot, c'est-à-dire de la moitié du pays de Montbéliard, restèrent fidèles au protestantisme. Elles auraient secoué le joug, si elles l'avaient porté, ainsi qu'on le prétend.

Ces faits, M. Tournier les connaît, mais il les passe sous silence et pour cause.

Est-il besoin de dire que M. l'abbé se plaît à rééditer toutes les calomnies lancées jadis contre les Réformateurs et réfutées cent fois depuis? Pour lui, Farel est un Phallicus, « c'est-à-dire un Phallicien, un disciple du dieu Phallus... Si l'Église catholique eût été un bourbier, jamais ni Toussain ni les autres ne l'auraient quittée, car tous s'y seraient trouvés dans leur élément... Les rêveries de Luther sourient si bien aux mauvais

1. Le mot serait de Pierre Toussain?
2. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. Ier, n° 109.

penchants de la nature humaine... Le soulèvement des paysans est dû à l'esprit de révolte prêché par Farel... etc., etc. »

A côté de ces affirmations que rien ne justifie s'en trouvent d'autres non moins erronées et dans la réfutation desquelles nous ne saurions entrer ici. Je prends au hasard : « Le pouvoir spirituel qu'usurpèrent les princes de Montbéliard ne reconnut aucune limite... Tout au début de la Réforme, grâce à la sève catholique qui circulait encore dans l'âme des habitants, les paroisses en général gardèrent leurs anciennes mœurs. Mais à mesure que l'influence des pratiques catholiques disparut, le flot des mauvaises mœurs monta... Le catholicisme seul, grâce à la confession sacramentelle et à la vie surnaturelle que donne l'Eucharistie, est l'école du respect de soi-même et du respect des autres... etc., etc. »

Les citations qui précèdent suffisent à faire connaître l'esprit qui a présidé au choix des documents mis en œuvre. Tous sont accueillis, sans discernement ni critique, pourvu qu'ils soient défavorables au protestantisme. L'épigraphe du livre devrait être : *le Protestantisme, voilà l'ennemi.*

Nous ne saurions, quoi qu'en dise l'auteur, reconnaître dans ces pages imprégnées de fiel et chargées de haine contre la Réforme le langage de la sereine et impartiale histoire. Nous n'avons ici qu'une œuvre de parti, un pamphlet, une caricature, non un portrait. Aussi nous associons-nous entièrement aux sentiments exprimés par M. Léon Sahler, filateur à Audincourt, dans sa lettre à M. l'abbé Tournier : « Je le dis pour terminer, et c'est là le but de ma lettre, j'estime, avec beaucoup de catholiques sans doute, que la publication de livres conçus dans l'esprit agressif qui caractérise le vôtre, ne peut produire aucune conversion, mais faire au contraire beaucoup de mal. N'est-il point visible que depuis longtemps la lutte principale s'est déplacée, et que devant un ennemi nombreux, sorti de vos rangs principalement, qui affirme qu'il n'y a point de Dieu, que la matière est tout, la jouissance le seul but à atteindre, toute dispute intestine, tout ce qui peut nuire à la paix entre chrétiens est une action mauvaise de la part de celui qui en est l'auteur? »

A. Chenot.

La statue d'Étienne Dolet.

Le dimanche 19 mai a eu lieu, sur la place Maubert, l'inauguration du monument d'Etienne Dolet. Cette statue, œuvre d'art d'un réel mérite, due au ciseau du sculpteur Guilbert, le lauréat du concours, représente le célèbre imprimeur devant ses juges, les mains liées sur la poitrine. Il semblait qu'à défaut d'enthousiasme et de sympathie, l'hommage rendu à une victime ne dût provoquer, après trois siècles et demi, que des sentiments unanimes de respect et de pitié. On pouvait croire que le souvenir d'une aussi pitoyable destinée suffirait à désarmer la haine. Un certain nombre d'articles parus à propos de l'inauguration de la statue montrent qu'il n'en est rien. La mémoire du malheureux humaniste n'a pas échappé à l'insulte. Non contents d'affirmer que Dolet « n'a été ni grand imprimeur, ni grand savant, ni grand libre penseur, mais un méchant homme, très désagréable, très plagiaire et très peu convaincu de quoi que ce soit », des érudits de rencontre, avec un acharnement digne d'un

plus noble objet, accusent encore Dolet de vices contre nature et d'assassinat. Ils en font un vulgaire criminel justement condamné pour crime de droit commun. Il importe de ne pas laisser s'accréditer davantage ces fâcheuses erreurs et de protester énergiquement contre des imputations aussi fausses que gratuites malgré le semblant de preuves dont elles sont accompagnées. La fameuse devise de Dolet : « Préserve-moy, ô Seigneur, des calomnies des hommes ! » trouve encore aujourd'hui une exacte application !

Ce n'est pas le lieu de discuter ici le jugement formulé touchant le caractère de Dolet, pas plus que l'accusation de plagiat portée contre lui. Les travaux récents de la critique, ceux par exemple de M. Christie, ont montré tout ce qu'il y avait d'exagération dans ce reproche. Une comparaison attentive des *Commentaires sur la langue latine* avec les ouvrages soi-disant copiés servilement, a révélé en effet qu'il n'y avait eu que des emprunts d'exemples et que l'affaire, grossie à plaisir par les ennemis de Dolet, n'avait au fond aucune importance. Beaucoup de bruit pour rien. Mais arrivons aux faits.

La plus grave des accusations portées contre Dolet est relative à ses mœurs. S'il faut en croire ses modernes adversaires [1], l'homme à qui Paris vient d'élever une statue n'est qu'un homme de mœurs infâmes.

Nous connaissons le procédé. Telle école historique en a usé avec succès contre plusieurs grands noms du XVI[e] siècle qu'elle poursuivait de sa haine. On a éclairci récemment l'histoire d'une trame analogue savamment ourdie contre Calvin et propagée durant trois siècles. Aussi bien, pour ce qui concerne Dolet, la tâche est-elle plus aisée. Les quatre témoignages cités par ses accusateurs sont ceux de Schelhorn, Nicéron, Marot et Floridus Sabinus. Pour les deux premiers il suffira de faire remarquer que Schelhorn, né en 1694, mort en 1773, et que Nicéron, né en 1685, mort en 1738, n'ont guère d'autorité pour parler d'un homme qui les a précédés de deux siècles. Leurs témoignages n'ayant aucune valeur originale ne sauraient être pris au sérieux.

Quant au prétendu témoignage de Marot, il est non moins aisé d'en faire bonne justice. Dans les vers auxquels le *Figaro* et les autres journaux ont fait allusion, Dolet n'est nulle part nommé et aucun contemporain ne l'y a reconnu. Ce ne fut qu'un demi-siècle plus tard, en 1596, que François Mizière appliqua à Dolet l'accusation lancée par Marot, sans que rien pût justifier cette fantaisie. Durant cent trente-six ans, il n'en fut plus question et ce n'est qu'en 1731 que Lenglet du Fresnoy s'avisa de rééditer cette singulière identification. — Reste le témoignage de Floridus Sabinus, un obscur humaniste, que les articles en question citent gravement comme « l'un des plus grands savants du XVI[e] siècle et dont le témoignage est peu contestable ». Voilà une assertion qui est faite pour étonner bien des gens. N'étaient en effet ses discussions avec Dolet, le nom de ce prétendu grand savant serait aujourd'hui fort ignoré. De plus, les adversaires de Dolet oublient de nous dire que ce Floridus fut durant toute sa vie le plus implacable ennemi de l'imprimeur lyonnais avec lequel il entretint des polémiques sans fin. Durant cette longue lutte féconde en péripéties violentes, les deux rivaux entassèrent factum sur factum,

1. Le *Figaro* en particulier, article paru dans le numéro du 16 mai dernier.

injure sur injure. De quel côté se trouvaient les torts? Il est difficile de le dire. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que le témoignage de Floridus peut être considéré au moins comme suspect. Une telle réserve est élémentaire en matière de critique historique. On sait toute la vivacité que les hommes du XVI[e] siècle apportaient dans les plus petites querelles. Là comme ailleurs se manifestait l'énergie singulière de leurs sentiments. Les questions d'ordre philologique se changeaient vite en questions personnelles. Mais il y a plus: cet unique texte de Floridus, le seul que puissent invoquer les détracteurs de Dolet, est, de l'aveu de tous les commentateurs, obscur et énigmatique. Le plus récent biographe de Dolet, M. Christie, le déclare inintelligible. J'avoue que, pour ma part, je n'hésite pas à le considérer comme tel. D'ailleurs, en admettant même que le sens de la phrase soit clair et évident, ce que je conteste absolument, il n'en serait pas moins impossible de fonder sur ces sept mots, écrits dans un ouvrage de polémique par le plus mortel ennemi de Dolet, une accusation offrant quelque apparence de sérieux et de vraisemblance.

A en croire une certaine presse, les habitudes dépravées de l'imprimeur l'auraient amené à commettre un assassinat. On vient de montrer à quoi se réduit son argumentation. Mais il est, d'autre part, certain que Dolet a tué, à Lyon, en 1536, un peintre du nom de Henri Guillot, dit Compaing. Or, ce meurtre, survenu à la suite d'une rixe, était si clairement involontaire et si peu dû aux motifs honteux rapportés par les journaux, que l'imprimeur ne fut pas même incarcéré et qu'un mois et demi plus tard des lettres de rémission lui étaient accordées par le roi, avec une grâce pleine et entière. En même temps il donnait un grand banquet à ses amis littéraires; Budé, Bérauld, Danès, Macrin, Voulté, Marot, Rabelais, etc., y assistaient. Est-il admissible qu'une pareille réunion eût répondu à l'appel d'un assassin dépravé? L'intérêt constant que témoignèrent ouvertement à Dolet Marguerite de Navarre et tant d'autres personnages, l'insistance que mit le roi à faire enregistrer par le Parlement les lettres de rémission octroyées à notre imprimeur à la suite de poursuites pour hérésie dont il avait été l'objet à Lyon, voilà parmi d'autres preuves des faits significatifs qui plaident assez haut en sa faveur et achèvent de dissiper tous les doutes.

Au reste, un simple extrait de l'arrêt du 2 août 1546 donnera mieux que tout autre argument les causes véritables de la condamnation: « Veu par la Court le procès fait... à l'encontre de Estienne Dolet... accusé de blasphème et sédition et exposition de livres prohibés et dampnés et autres cas par lui faits et commis *depuis la rémission, abolition et ampliation à luy donnée par le Roy, au mois de juing et premier jour d'août mil cinq cens quarente-trois* (1543). » — Voilà une clause formelle. Le meurtre de 1536 n'a été pour rien dans le drame de la place Maubert. S'il est fait mention dans l'arrêt des héritiers du peintre Compaing, leur requête n'a rien à voir avec l'accusation, ni avec la procédure criminelle. Sachant la condamnation imminente, ils se présentaient comme partie civile, pour obtenir des dommages-intérêts qui avaient été confirmés et maintenus dans les précédentes lettres de rémission. Leur intervention s'explique tout naturellement. Faut-il faire remarquer que la chambre criminelle qui condamna Dolet était présidée par Lizet, le cruel président de la chambre ardente, ce *vieux pourri* comme l'appelait Henri Estienne,

personnage sinistre et borné, dont le nom ne doit être prononcé qu'avec mépris?

Dolet est mort victime de ses idées. Pour justifier le monument de la place Maubert, il n'est pas besoin de représenter l'imprimeur lyonnais comme un très grand homme. Il nous suffit qu'il ait été de la vaillante phalange du XVI[e] siècle, qu'il ait combattu et souffert pour des doctrines qui sont aujourd'hui les nôtres. Doué d'une âme enthousiaste et élevée, il eut un talent réel : sa valeur comme humaniste est incontestable. Sans doute, son caractère paraît avoir été parfois inconséquent. Malheureux et persécuté, il perdit en diverses circonstances le sens de la mesure, se montrant agressif et maladroit. C'est ainsi qu'il s'aliéna successivement quelques-uns des amis qui lui avaient été le plus dévoués. Mais ces travers d'une âme blessée par l'injustice du sort, désireuse du succès sans pouvoir l'obtenir, ne doivent pas faire oublier tout ce qu'il y eut de nobles aspirations, de sincérité et de courageuse obstination dans cette mélancolique figure. Dolet est digne du titre glorieux dont l'a salué son savant et sympathique biographe, M. Christie : c'est bien le martyr de la Renaissance. A. L.

Inauguration du temple de Charenton.

Depuis plusieurs années, l'accroissement de la population protestante à Charenton avait décidé M. le pasteur E. de Vernejoul à relever le sanctuaire où, pendant quatre-vingts ans, l'Église réformée de Paris célébra son culte. Un temple spacieux, aux proportions harmonieuses, a donc été élevé, non sur l'emplacement de l'ancien, mais au centre du pays, non loin de l'Église catholique actuelle (10, *rue Guérin, à l'angle de la rue des Ormes*). Cet édifice a été inauguré le lundi 10 juin à 3 heures, en présence d'un très nombreux auditoire, par un éloquent discours de M. le pasteur E. Bersier sur cette parole du Psaume CXVIII, v. 17 : *Je ne mourrai pas, je vivrai et je raconterai les œuvres de l'Éternel.* — Nous croyons qu'il est temps encore, pour les descendants des anciens fidèles de Charenton qui ne l'auraient pas fait, de montrer, en contribuant au complet achèvement de ce nouveau lieu de culte, qu'ils s'approprient ce texte de dédicace. N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

sant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc, à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

FRANÇOIS BONNARDOT. — **Registre des délibérations du Bureau de la ville de Paris**, publiés par les soins du service des travaux historiques. Tome quatrième (1552-1558), XLIII-614 pages grand in-4 à deux colonnes. Paris, Imprimerie Nationale, 1888.

EMMANUEL DELORME. — **La Cour d'Espagne à Saint-Sébastien.** 16 pages in-8. Toulouse, Tardieu, 1889.

AUGUSTE LAUGEL. — **Henry de Rohan, son rôle politique et militaire sous Louis XIII** (1579-1638), VII-445 pages; in-8. Paris, Firmin-Didot, 1889.

Inventaire sommaire des Archives du département des Affaires étrangères. Mémoires et documents. *France*; VII-469 pages, in-8. Paris, Imprimerie Nationale, 1883.

G. BAUM, E. CUNITZ, E. REUSS. — **Ioannis Calvini opera quæ supersunt omnia**, vol. XXXVIII et XXXIX (*Prælectionium in Ieremiam prophetam, pars altera,* cap. VIII-XXXI, *et ultima,* cap. XXXII-LII; et *Prælectiones in Lamentationes Ieremiæ*), 704 et 646 col. in-4. Brunswick, Schwetschke et fils, 1888 et 1889.

JEAN CRESPIN. — **Histoire des martyrs** persecutez et mis à mort pour la vérité de l'Évangile, depuis le temps des apostres iusque à présent (1619). Édition nouvelle précédée d'une introduction par DANIEL BENOIT, et accompagnée de notes par MATTHIEU LELIÈVRE. Tome III, suivi de *Notes et corrections* et d'un *Index historique,* VIII-968 pages grand in-8 à deux colonnes. Toulouse, Société des livres religieux, 1889.

P. JALAGUIER, professeur à la Faculté de Montauban. — **Le Socialisme et le Christianisme** dans les circonstances actuelles. Nouvelle édition, 117 pages in-12. Paris, Grassart, 1889.

E. BABUT, pasteur. — **Le Centenaire de 1889. Liberté, Égalité, Fraternité,** Discours prononcé le 5 mai 1889. 30 pages in-12. Nîmes, impr. Roger et Laporte, 1889.

F. DIETSCH, Pfarrer. — **Die evangelische Kirche von Metz.** Entstehung, Verfolgung, Untergang und Auferstehen. Mit einem einleitenden Theile über die staatlichen und kirchlichen Zustände in Metz unmittelbar vor der Reformationszeit. Nach den Quellen dargestellt. VII-407 pages in-8. Wiesbaden, Bechtold et Cie.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 50 POUR 1889